This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

5. l. 23

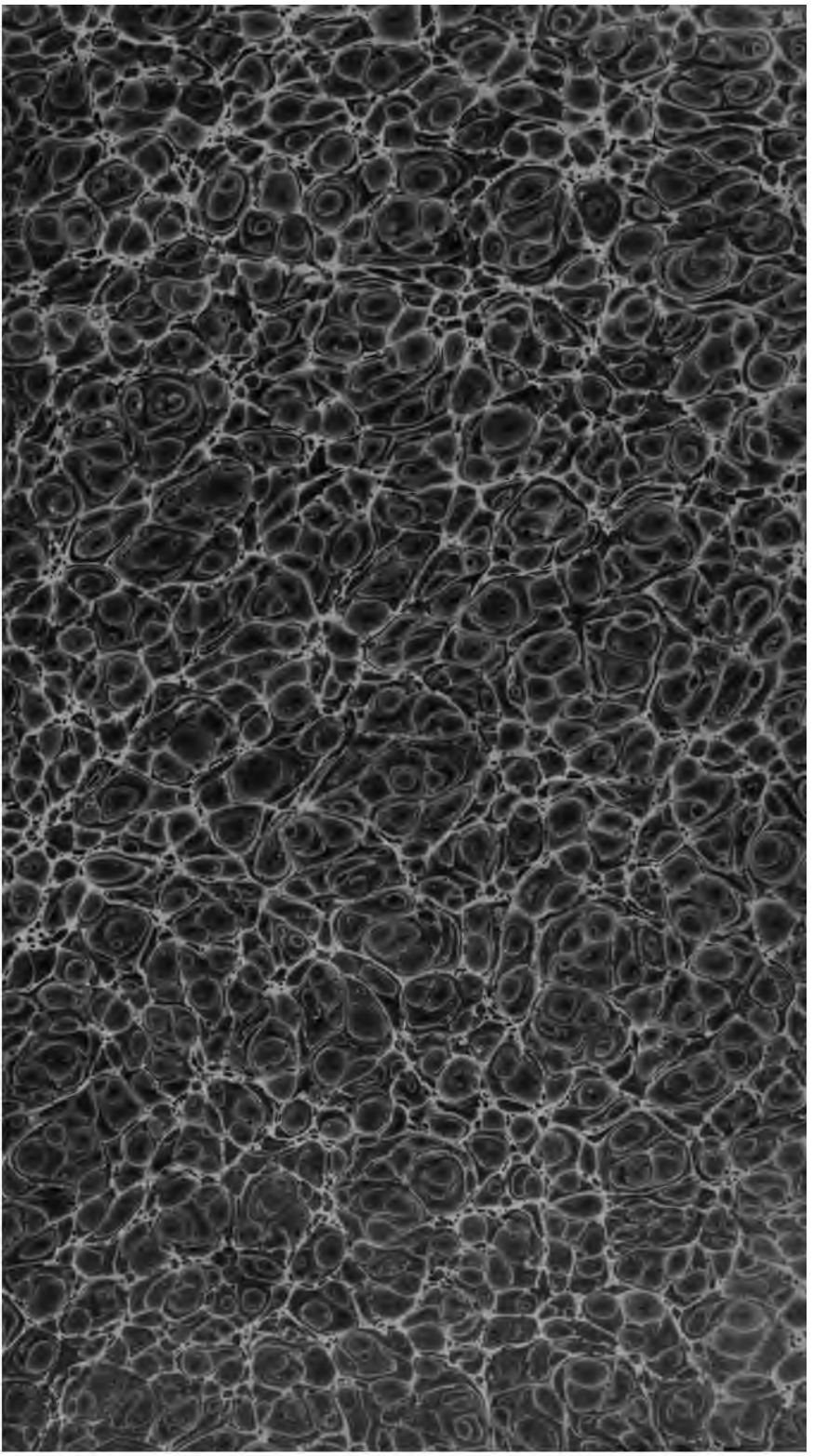

ESSAI ANALYTIQUE

SUR L'ORIGINE

DE LA LANGUE FRANÇAISE

ET SUR

UN RECUEIL DE SES MONUMENS.

TIRÉ A CENT CINQUANTE EXEMPLAIRES.

A PARIS,

Chez { JULES RENOUARD, libraire, rue de Touruon, n° 6.
TECHNER, libraire, place du Louvre, n° 12.

DIJON, IMPRIMERIE DE FRANTIN.

ESSAI ANALYTIQUE

SUR L'ORIGINE

DE LA LANGUE FRANÇAISE,

ET SUR UN RECUEIL

DE MONUMENS AUTHENTIQUES

DE CETTE LANGUE,

CLASSÉS CHRONOLOGIQUEMENT DEPUIS LE IXe SIÈCLE JUSQU'AU XVIIe,

AVEC DES NOTES HISTORIQUES, PHILOLOGIQUES ET BIBLIOGRAPHIQUES;

PAR GABRIEL PEIGNOT.

A DIJON,
CHEZ VICTOR LAGIER, LIBRAIRE, PLACE ST.-ÉTIENNE.

1835.

Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Lu dans la séance du 27 août 1834.

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
- 4 OCT. 1940
OF OXFORD

ESSAI ANALYTIQUE

SUR

L'ORIGINE DE LA LANGUE FRANÇAISE

ET SUR

UN RECUEIL DE MONUMENS DE CETTE LANGUE,

CLASSÉS CHRONOLOGIQUEMENT

DEPUIS LE IXe SIÈCLE JUSQU'AU XVIIe.

MESSIEURS,

Beaucoup d'écrivains se sont occupés de l'histoire de la langue française depuis son origine, mais aucun, du moins à notre connaissance, n'a songé à donner, d'une manière suivie et spéciale, les pièces justificatives de cette histoire, c'est-à-dire à présenter de siècle en siècle et de règne en règne, une série progressive et continue de monumens fidèles et authentiques de cette langue depuis le neuvième siècle où l'on commence à en entrevoir le germe, jusqu'au dix-septième, époque de sa pleine maturité. Cependant il nous semble que rien ne serait plus intéressant et plus curieux qu'un pareil recueil dont chaque pièce rangée par ordre de date, offrirait scrupuleusement le texte et l'orthographe d'ouvrages français écrits

sous chaque règne, et surtout d'ouvrages en prose ; ce serait le moyen le plus sûr de juger du développement, des progrès et enfin de la perfection de cette belle langue qui chaque jour voit reculer les limites de son vaste domaine et qui même n'est plus étrangère aux extrémités des diverses parties du globe (1).

---

(1) On ne peut disconvenir que depuis 150 ans, la langue française, par sa variété, sa clarté, sa précision et par une foule d'expressions consacrées aux sciences, au commerce de la vie, aux affaires, aux plaisirs, ne le cède à aucun idiôme moderne; et que malgré les rivalités nationales, elle est la plus universellement répandue. M. Balbi, dans son *Atlas ctnographique*, tabl. xii, dit : « La grande influence politique de la France « depuis Louis XIV et la richesse de sa littérature ont rendu le « français la langue sociale et politique de l'Europe, et « par conséquent de tous les pays du monde où les Européens « ont des établissemens. » En effet, il est reconnu qu'en Afrique près de 200,000 habitans indigènes parlent français; en Amérique, on en comptait, il y a dix ans, 1,523,800 — Cooper, dans un de ses romans, *Les Pioniers*, tom. II, p. 13, dit que le français est d'un usage commun chez les Iroquois. — On lit dans l'*Annual Register*, Lond., année 1826, p. 38 : « Au « mois d'avril 1825, quatre chefs des tribus indigènes du « Canada eurent une audience du roi d'Angleterre. L'un d'eux « harangua ce prince en langue française; le roi leur répondit « également en français et s'entretint ensuite avec eux dans la « même langue. » — A la Nouvelle-Orléans, toutes les proclamations et papiers publics sont imprimés en anglais et en français, sur deux colonnes. — En 1783, l'Académie de Berlin proposa pour sujet de prix cette question : *Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle?* Rivarol fut couronné, et son discours imprimé, *Paris*, 1784, *in*-8° de 92 pag. avec cette épigraphe :

L'idée d'un pareil travail nous a souri depuis longtemps. Dès 1815, nous en avions déjà donné un léger aperçu dans notre ABRÉGÉ *de l'Histoire de France*, in-8° *de* lxiij—432 *pag.*, en présentant sous la plupart des règnes, depuis Hugues-Capet (roi en 987), jusqu'à Henri III (mort en 1589), quelques fragmens d'ouvrages du temps, offrant l'état de la langue à chaque époque. En 1827, nous avons encore parlé de l'utilité d'une telle entreprise à M. Crapelet, si habile explorateur des trésors de la littérature du moyen âge, en lui envoyant l'HISTOIRE *de la Passion de Jésus-Christ*, d'Olivier Maillard, qui fait partie de sa superbe *COLLECTION des anciens monumens de l'histoire et de la langue française* (1). Mais dès-lors nous nous

---

Tu regere eloquio *populos*, o Galle, *memento*. — Le gouvernement russe, il y a plus de trente ans, fonda une université dans une ville sur les frontières les plus reculées de son empire, au nord; le discours d'inauguration y fut prononcé en français. — A Casan, ville sur les limites de l'Europe et de l'Asie, il existe depuis plusieurs années un théâtre français qui est très fréquenté. — A Saint-Pétersbourg, sur 3400 ouvrages publiés en langue russe, on compte 1525 traductions d'ouvrages étrangers, dont 802 sont traduits du français, 483 de l'allemand, 97 de l'anglais, 68 du latin, 35 du grec, 23 de l'italien et 17 d'autres langues.

(1) Voy. dans le volume de l'*Histoire de la Passion*, la lettre qui suit la préface, pp. XIX-XXIV. Puisque nous avons cité la précieuse collection de M. Crapelet, on verra peut-être avec plaisir la liste exacte des chefs-d'œuvre typographiques qui la composent en 13 *vol. gr. in*-8., tous imprimés sur jésus vélin fort. Cette liste étant un peu longue, nous la renvoyons à la fin de cet opuscule.

sommes occupé plus spécialement de cet objet ; et, quoique dénué de ressources précieuses, à raison de notre éloignement des riches dépôts de la capitale, nous avons tâché de réunir une certaine quantité de ces monumens puisés dans les actes authentiques des différens siècles, que nous ont fournis les meilleurs ouvrages d'histoire littéraire et de diplomatique, une correspondance assez étendue, et les archives de Bourgogne confiées à un digne conservateur aussi éclairé qu'obligeant.

La bienveillance dont vous avez honoré nos essais précédens, nous enhardit, Messieurs, à vous entretenir aujourd'hui de celui-ci. Nous allons d'abord mettre sous vos yeux la partie préliminaire de notre travail, c'est-à-dire une notice sommaire sur l'origine de la langue française. Cette introduction nous paraît indispensable à l'exposition de ses monumens de tous les temps : car il serait difficile de juger de leur importance si l'on ne remontait aux sources d'où ils découlent. Il est donc essentiel de savoir ce que devint la langue gauloise sous les Romains, ensuite quel fut son sort pendant l'invasion des Barbares, et enfin comment, sous la domination des Francs, elle prit un caractère à elle et devint l'une des plus belles langues de l'Europe. Mais ses progrès furent très-lents; n'en soyons pas surpris, Messieurs; cette lenteur est commune à toutes les langues et à toutes les littératures anciennes et modernes : voyez les Grecs, il a fallu huit siècles de culture progressive depuis la guerre de Troie pour amener le siècle de

Périclès; chez les Romains, le siècle d'Auguste était aussi le huitième depuis la fondation de Rome; chez les Italiens, combien de temps écoulé depuis la chute de l'Empire jusqu'à Pétrarque et Boccace, disons mieux jusqu'au Tasse; chez les Anglais, depuis la fin de l'heptarchie, en 828, jusqu'à la fin du règne d'Elizabeth, en 1603; et chez nous, le siècle de Louis XIV est le douzième depuis Clovis. Oui, les progrès de la langue française ont été lents; mais cette lenteur, loin de lui nuire, a peut-être contribué à l'amener à ce degré de perfection qui lui donne, parmi les langues modernes, une suprématie universellement reconnue. Passons à l'essai historique sur son origine; ce préambule, ainsi que nous l'avons dit, nous mettra dans le cas de mieux apprécier la série de ses monumens.

ESSAI ANALYTIQUE

SUR L'ORIGINE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

La France, dans ses limites actuelles, forme une grande partie des Gaules telles qu'elles étaient après que les Romains en eurent fait la conquête; nous ne rechercherons point quelles langues étaient en usage dans ces contrées soit au moment où le sénat déclara la Gaule Narbonnaise province romaine, l'an 125 avant J.-C., soit à l'instant où César y mit le pied, 73 ans plus tard. N'ayant à parler que sommairement de l'origine et de l'histoire de la langue fran-

çaise, il suffit de dire que la langue dominante dans les Gaules, avant la conquête des Romains, était la celtique (1) avec ses divers dialectes.

En effet trois races principales se partageaient alors la Gaule : la race celtique, qui formait près des quatre cinquièmes de ses habitans ; la race germanique, qui comprenait ceux des provinces appelées depuis Flandre, Alsace et Lorraine ; et la race pélagienne, répandue sur le versant de la Méditerranée et dans la Corse. Cette division ne s'éloigne pas de celle que César mentionne dans ses *Commentaires ;* selon lui, la Gaule était partagée en trois nations principales (2), savoir : 1° les *Celtae,* qui étaient au milieu ; 2° les

---

(1) Les Celtes, originaires de l'Asie, s'appelaient *Gail* ou *Gael*, et de ce mot les Grecs ont fait *Keltes*, et les Romains *Galli.*

Nous avons déjà eu occasion de parler de la langue celtique dans nos *MÉLANGES littéraires, philologiques et bibliographiques,* Paris, Renouard, 1818, *in*-8° ; on y trouvera, pp. 140-153, une *NOTICE sur la langue celtique, considérée comme ayant concouru à la formation de la langue des Romains,* avec une planche gravée représentant l'*Alphabet gaulois* tiré de Fabretti, et une inscription ou épitaphe, du 3e siècle, en caractères gaulois, et qui, rendue en latin, lettre pour lettre, signifie :

THIS GORDIANUS GALLIE NUNCIUS JUGU
LATUS PRO FIDE CUM FAMILIA TOTA
QUIESCUNT IN PAKE.
YTHFILA ANCILLA FECIT.

(2) Elle l'était en quatre; mais il ne compte pas la Gaule Narbonnaise, parce qu'elle était déjà soumise aux Romains.

ÉPITAPHE de GORDIANUS

En caractères Gaulois du troisième siècle.

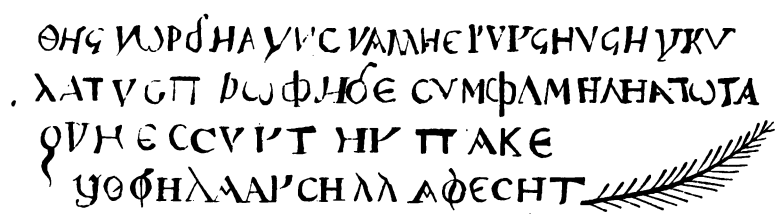

Lith. de Ph. Lebard à Dijon.

Aquitani, qui étaient au sud (ces deux nations appartenaient évidemment à la race celtique, quoiqu'elles eussent un langage différent) ; et 3° les *Belgae*, que plusieurs savans croient appartenir à la race germanique ; ils occupaient le nord de la contrée. Le nom de *Belges*, donné à ces peuples par les Celtes, signifie habitans d'un pays bas.

Mais des dialectes alors en usage chez ces différentes nations on ne connaît plus guère que deux idiômes principaux parlés encore de nos jours : le gaëlique et le gallois. Issus évidemment d'une source commune, ils diffèrent cependant assez pour être considérés comme deux langues distinctes. Chacun de ces deux idiômes se subdivise en trois dialectes principaux, comme le démontre clairement le petit tableau suivant :

Langue celtique	gaëlique	irlandais,
		manx,
		erse,
	gallois	gallois,
		cornique,
		bas-breton.

Les trois dialectes gaëliques sont parlés en Irlande, dans l'île de Man, et en Ecosse ; ils sont assez rapprochés pour que les habitans de ces trois pays puissent converser sans beaucoup de difficulté. Le gaëlique est d'une richesse extraordinaire ; on y trouve soixante mots pour exprimer *colline*, trente-six pour *noble*, vingt-huit pour *bruit*, vingt-cinq pour *grand*, etc. ;

et pour chaque verbe un plus ou moins grand nombre de synonymes, par exemple dix sept pour *observer*, seize pour *consumer*, etc., etc.

Les trois dialectes gallois sont parlés dans le pays de Galles, dans la province de Cornouailles et dans la Basse-Bretagne (1). Ils sont également assez rapprochés pour que les habitans de ces trois pays puissent s'entendre entre eux. Le gallois est moins riche en synonymes que le gaëlique; mais il se distingue éminemment par un grand nombre de racines monosyllabiques d'une signification abstraite et très-générale, qui donnent naissance à une foule de dérivés. Cette langue fait aussi un usage fort étendu des préfixes. On trouve dans le dictionnaire d'Owen (2) le préfixe privatif *di* appliqué à 4,300 mots, et le préfixe *cy* (le *cum* des Latins) à plus de 2,600. Les Gallois ont cinquante-deux préfixes du même genre qui expriment tous les rapports. (*V. Owen's welsh Grammar*, p. 41.)

---

(1) Le bas breton, qui nous regarde plus spécialement, est soudivisé maintenant en quatre dialectes : 1° le *léonard*, parlé sur le territoire de Saint-Pol-de-Léon; 2° le *tréeorien*, sur celui de Tréguier; 3° le *cornouailler*, sur celui de Quimper-Corentin; et 4° le *vanneteux*, sur celui de Vannes.

(2) Cet ouvrage qui contient environ 100,000 mots, et qui est précédé d'une grammaire galloise, a pour titre : *DICTIONARY of the welsh language, explained in english; with numerous illuetrations, from the literary remains, and from the living speech of the Cymry; by William Owen.* London, 1793-1794, et avec un nouveau titre, 1803; 2 *vol. gr. in*-8°.

Quelques philologues ont mis le basque au nombre des langues celtiques; mais il s'en éloigne beaucoup et appartient évidemment à une famille différente. On le regarde même comme une langue primitive et étrangère à toutes les autres. Les Basques descendent des Cantabriens, peuple dont l'origine est inconnue. On les trouve des deux côtés des Pyrénées, en Espagne et en France. Leur langue se divise en quatre dialectes : 1° le biscaïen; 2° celui de Guipuscoa; 3° celui de la haute Navarre et du pays d'Alava; 4° et celui de la basse Navarre et du pays de Labour. Mais nous n'avons pas à nous en occuper.

Quant aux dialectes, ou plutôt aux débris de l'ancienne langue celtique qui se parlait dans les Gaules avant que les Romains y pénétrassent, nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit plus haut. Voyons maintenant quel a été le sort de cette langue depuis l'invasion des Romains.

Ces fiers conquérans n'eurent pas plutôt occupé diverses contrées du pays, déclarées provinces romaines, qu'ils s'empressent, selon l'habitude de leur haute politique, d'y impatroniser leur langue (1). Adoucissant, autant qu'il était possible, le joug imposé aux vaincus, éveillant leur ambition en exaltant

---

(1) M. Raynouard, dans son excellent ouvrage sur les *POÉSIES originales des troubadours*, tom. Ier, pp. 1-6, a parfaitement développé les ressorts de cette adroite politique, et a cité plusieurs exemples qui prouvent quelle était la rigidité des principes de ces maîtres du monde à cet égard.

la grandeur du nom romain auquel ces vaincus allaient participer, flattant la masse du peuple au milieu duquel se trouvaient des légions permanentes et beaucoup de Romains accourus à la suite de la conquête, ils ne tardèrent pas à voir les Gaulois multiplier leurs relations avec la métropole et briguer les honneurs et les titres honorifiques qui émanaient du sénat. Mais pour plaire aux vainqueurs et pour satisfaire à toutes les exigences de l'ambition, il fallait parler latin; et c'est ce que firent bientôt les Gaulois. La langue du Latium se répandit de tous côtés, et des écoles fondées à Marseille, à Nîmes, à Narbonne, à Lyon, à Autun, à Bordeaux, à Bayeux, à Chartres, etc., achevèrent de la populariser sur tous les points de la Gaule Transalpine (1); et peu à peu le celtique disparut, ou du moins vit, chez le bas peuple et dans les campagnes, ses dialectes bien affaiblis se mêler avec la nouvelle langue, et former une espèce de patois qui tenait de l'ancien langage et du latin, et qui par la suite prit le nom de *Romana rustica* (2),

---

(1) Rappelons-nous encore que cette Gaule que nous habitons, donna le jour à des écrivains latins de distinction, tels que Cornelius-Gallus, Trogue-Pompée, Pétrone, Lactance, Ausone, etc.

(2) Ce mot *rustica* n'était pas nouveau, en tant qu'appliqué à la langue. A l'époque où l'on parlait le latin dans sa plus grande pureté à Rome, on distinguait deux dialectes, l'un appelé par Plaute *lingua nobilis*, et par la suite *lingua classica* ou *urbana*, et l'autre nommé *lingua plebeia, vulgaris* et RUSTICA; mais cette *rustica*, espèce de patois du temps de Cicéron et d'Auguste,

nom qu'il conserva et qui lui fut encore plus approprié long-temps après l'invasion des Barbares; mais n'anticipons pas sur les événemens.

La langue latine était donc popularisée dans les Gaules quand, après environ quatre siècles de domination, l'empire romain, accablé sous le poids de sa propre masse, et percé au cœur par le vice d'élection de ses empereurs, fut assailli de tous côtés par des peuples étrangers que la vengeance et l'appât du

---

était bien différente de ce qu'a été la *romana rustica* des VIe et VIIe siècles.

Une chose assez curieuse serait de pouvoir découvrir comment les Romains prononçaient leur langue, et comment et quand cette prononciation s'est altérée chez les peuples modernes, au point que très certainement le latin serait tout-à-fait méconnaissable pour un ancien Romain, s'il pouvait revenir au milieu de nous. A coup sûr, Virgile ouvrirait de grands yeux et rirait aux éclats, s'il entendait un Anglais lui réciter ainsi le premier vers de ses éclogues :

Taïtire tiou pétieulé rikioubans seub togmine fédjaï.

C'est cependant ainsi que les Anglais prononcent le latin. N'en rions pas, car nous, avec nos *u* flûtés, nos *c* cédillés, nos *um* et nos *am* prononcés fortement, *etc.*, *etc.*, nous ne serions sans doute pas moins ridicules aux yeux ou pour mieux dire aux oreilles des anciens Romains, s'ils pouvaient nous entendre parler ou plutôt baragouiner leur langue. Cet article de la prononciation antique du latin a été un objet de recherches et de discussions entre les savans; nous avons recueilli leurs opinions à cet égard; nous les publierons un jour; mais en attendant nous dirons que tous s'accordent assez volontiers sur ce point, que le *c* avait toujours, chez les Romains, la force

pillage précipitèrent sur le colosse qui finit par s'écrouler avec un fracas épouvantable.

Dès l'an 241, les Francs et les Sicambres, venant de la Germanie, avaient fait une irruption dans les Gaules; mais Aurélien les avait forcés à se retirer. En 287, les Saliens commencèrent à s'établir sur les bords du Rhin. En 400, Honorius permet à plusieurs tribus de Goths de se fixer dans la partie méridionale de la Gaule. En 406, les Vandales, les Alains,

---

du *k;* ainsi ils prononçaient *dico*, *dikis*, *dikit;* le *t* conservait toujours sa force martellante, *artis*, *arthium;* l'*u* se prononçait comme *w*, *ou*, et selon d'autres, ce n'était pas tout-à-fait comme *ou*, mais comme *o* bref; l'*um*, l'*am* à la fin d'un mot, étaient des syllabes sourdes, muettes dont on faisait à peine sentir l'*m;* l'élision en poésie en est la preuve; il n'est pas certain que le *v* eût l'emploi de consonne que nous lui donnons, etc., etc. Finissons ce léger aperçu par deux petites phrases latines que nous transcrirons ensuite selon la prononciation présumée des Latins :

In Latio decus pronunciationis et eloquentiae est Cicero. — Utinam Ciceronem audivissemus, Romani, ut prononciaremus voces vestras ut decet.

Voici comment on croit que les Romains auraient prononcé ces deux phrases :

In Lathio dekous pronwnkiathionis et eloquenthiae est Kikero. — Outinam Kikeronem audiwissemous, Romani, out pronwnkiaremous wokes westras out deket.

Les Italiens et les Allemands et surtout les Hongrois ont conservé une partie de cette prononciation.

les Suèves y pénètrent ; mais en 409 ils passent en Espagne. En 413, les Bourguignons, entrés par l'est, s'emparent du pays qui porte encore leur nom, et s'étendent des Alpes jusques à Lyon et Vienne en suivant les cours de la Saône et du Rhône. D'un autre côté, les Francs pénètrent par le nord dans les mêmes Gaules vers 420, et bientôt sous la conduite de Clodion ils sont déterminés à s'y fixer. Dans le même siècle et au commencement du sixième, Clovis réduit presque toutes les Gaules sous son autorité, et la monarchie française est établie sur des bases inébranlables.

Voilà donc une quantité de nouveaux peuples qui, s'incorporant à l'ancien, mêlent nécessairement leurs divers idiômes avec celui qui dominait à leur arrivée, et qui consistait, comme nous l'avons dit, soit dans le latin pur, soit dans la rustique romane, et sans doute dans quelques débris de la celtique et de ses dialectes enracinés dans quelques lieux peu abordables ou négligés par les Romains, tels que le fond de l'Armorique (1) ou Basse-Bretagne.

Mais de la confusion de tant d'idiômes, il était difficile qu'il se formât un langage unique ; et, selon l'expression d'un savant moderne (M. de Sismondi), « on pourrait assurer que pendant un long espace de temps les nations européennes n'eurent point de

(1) Le mot breton *Armorique*, mieux écrit *Armorik*, est composé de la préposition *ar*, sur, et du substantif *morik*, dimunitif de *mor*, mer, c'est-à-dire situé sur le bord de la mer.

langues. Des races différentes se mêlèrent sans se confondre ; chaque village, chaque hameau contenait quelque conquérant teuton, quelque soldat barbare et quelques vassaux, reste du peuple vaincu. Leurs rapports entre eux étaient ceux du mépris d'une part, et ceux de la haine de l'autre; jamais de confiance ni d'abandon : » tout était isolé.

Le latin pur avait totalement disparu comme langue parlée; mais comme langue écrite, il s'est conservé, grâces au christianisme (1) et à un faible reste

---

(1) Il faut cependant convenir que si le christianisme a été favorable au maintien de la langue latine, il ne l'a pas toujours été à sa pureté ni à la conservation des auteurs classiques, car Grégoire-le-Grand qui a occupé le trône pontifical de 590 à 604, témoignait hautement son mépris pour la grammaire et pour les trésors de la langue latine. « Je n'évite point les barbarismes, « disait-il, je dédaigne d'observer le régime des prépositions, « ainsi que l'élégance et l'arrangement des mots, parce que je « regarde comme une chose indigne de soumettre les paroles « de l'oracle céleste aux règles de Donat..... » (*Vita s. Gregorii, à Joan. Diacono,* lib. IV.) Ce même pape informé que Didier, évêque de Vienne, donnait des leçons de grammaire, lui en fit de vifs reproches: « Nous ne pouvons rappeler sans « honte, lui écrivait-il, que votre fraternité explique la gram- « maire à quelques personnes; c'est ce que nous avons appris « avec chagrin et fortement blâmé; nous en avons gémi. Non, « la même bouche ne peut exprimer les louanges de Jupiter et « celles du Christ. Considérez combien pour un prêtre il est « horrible et criminel d'expliquer en public des livres dont un « laïc pieux ne devrait pas se permettre la lecture..... » (*Epist.* 54, *lib.* II. *S.* GREG. *registri epistolar.*) On prétend

de goût pour les lettres, dont quelques individus faisaient encore profession.

Dans le midi de l'Europe, depuis le Portugal jusqu'à la Sicile, toutes les langues connues sous la dénomination commune de romanes, naquirent du mélange du latin avec le teutonique, c'est-à-dire du mélange du peuple subjugué devenu romain, avec les peuples barbares qui renversèrent l'Empire. Ces langues sont le portugais, l'espagnol, le provençal, le français et l'italien; mais nous n'avons à nous occuper ici que du français.

Rappelons-nous que trois des peuples dont nous avons parlé plus haut, savoir, les Goths, les Bourguignons et les Francs s'établirent dans la circonscription des Gaules qui forme maintenant la France. Ajoutons que de ces trois peuples, les Goths et les Bourguignons se fixèrent dans la partie au midi de la Loire, et les Francs dans la partie qui est au nord

---

que le zèle de ce saint pape le porta à faire brûler tous les exemplaires de TITE-LIVE qu'il put découvrir; mais ce fait n'est pas avéré, quoique raconté par saint Antonin; au reste ce serait plutôt l'erreur du siècle que celle de cet illustre pontife. Croirait-on que dans les temps modernes, un célèbre professeur de Louvain, Jean Hessels, mort en 1566, s'écrie dans un de ses ouvrages : « *O utinam multos Gregorios mitteret Dominus!* « *Verè etenim Magnus Gregorius omnes libros quos potuit* « *habere TITI-LIVII comburi jussit.... Antiqua quoque gen-* « *tilium aedificia, quaecumque potuit, subvertit, ne essent reli-* « *quiae et memoria idolorum.....* » (HESSELS, brevis et catholica decal. expositio. P. 68.)

de ce fleuve. Depuis la conquête de ces derniers, aucun peuple du nord ne vint y former d'établissement fixe ; à l'exception cependant des Normands qui, en 912, occupèrent, par traité, une partie de la province à laquelle ils ont donné leur nom. Mais les incursions qu'ils avaient déjà faites en France les mirent bientôt au courant des mœurs, des usages et de la langue du pays.

La langue romane, commune aux trois peuples mentionnés ci-dessus, se divisa en deux principaux dialectes : le roman provençal parlé dans les provinces situées au midi de la Loire, et le roman wallon parlé dans les provinces situées au nord.

Le roman provençal, mélange de latin et de teutonique, se consolida pendant une suite de princes qui régnèrent sur la Provence l'espace de 213 ans, depuis 879, époque où Boson se fit couronner roi d'Arles et soumit à sa domination la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Lyonnais et quelques parties de la Bourgogne, jusqu'en 1092, où cette maison s'éteignit dans la personne de Gillibert qui ne laissa que deux filles, dont l'une (nommée Douce) épousa Raymond Bérenger, comte de Barcelone. Alors les Catalans se mêlèrent avec les Provençaux; et il faut dire que des trois langues romanes que parlaient les peuples chrétiens d'Espagne (savoir le catalan, le castillan et le galicien ou portugais), la première, le catalan, était presque semblable au provençal.

Le roman wallon, composé d'un mélange de latin ou plutôt de romane rustique avec le théotisque,

langage des Francs, domina dans les provinces au nord de la Loire; mais la fusion lente, pénible, ne put jamais se faire complètement, soit à cause de la rudesse du théotisque, soit parce que, pendant la première race de nos rois, et au commencement de la seconde jusqu'à Charles-le-Chauve, le théotisque était presque exclusivement la langue de la cour (1); Charlemagne, tout porté qu'il était à dissiper les ténèbres de son siècle, parlait lui-même théotisque. Nous apprenons par Eginhard, son biographe et son gendre, que ce grand prince donna des noms aux mois de l'année dans son propre idiôme. Jusqu'à lui, les Germains avaient désigné les

---

(1) Il paraît certain que la masse, le vulgaire des Francs resta fidèle à sa langue jusque vers le milieu du IXe siècle, mais sans chercher, ni à la polir, ni à la faire prévaloir sur la romane, ni même à l'amalgamer avec elle. Cependant dès le Ve siècle ils se conformèrent aux mœurs et aux usages qui existaient alors dans le pays. Car Agathias, écrivain du VIe siècle, nous dit, dans son histoire de Justinien, *de rebus Justiniani*, lib. I : « Les Francs qui sont tous catholiques pratiquent non-seule-« ment le culte de la religion de la même manière que les Ro-« mains; non-seulement ils ont des lois et des usages semblables « aux nôtres concernant les ventes, les achats et le mode de « rendre la justice; mais il y en a encore plusieurs d'entre eux « qui exercent dans les villes les charges municipales, et qui se « sont engagés dans l'état ecclésiastique. » Malgré cela, leur langue en général résistait à toute fusion complète avec le roman wallon, tant la force de l'habitude attache le vulgaire à son idiôme naturel.

mois par des mots en partie latins, en partie barbares. Voici un petit tableau qui présentera cette double nomenclature :

Noms des mois.	Signification de l'ancienne nomenclature des Germains.	Nouvelle nomenclature de Charlemagne.
Janvier.	Mois d'hiver.	Wintermanoht.
Février	Mois de boue	Hornunk.
Mars	Mois du printemps . . .	Lenzinmanoht.
Avril	Mois de Pâques	Ostermanoht.
Mai	Mois d'amour	Winnemanoht.
Juin	Mois brillant.	Prahmanoht.
Juillet.	Mois des foins	Hewimanoht.
Aout.	Mois des moissons	Aranmanoht.
Septembre	Mois des vents	Wintumanoht.
Octobre	Mois des vendanges . . .	Windummemanoht.
Novembre	Mois d'automne.	Herbistmanoht.
Décembre	Mois d'enfer	Helmanoht.

Charlemagne inventa également pour chacun des douze vents une dénomination particulière ; avant lui on n'en distinguait que quatre. Il nomma celui d'est *Ostroniwint*, celui du sud *Sundroni*, celui de sud-est *Sundrostoni*, etc. Ce même prince, toujours selon Eginhard, avait commencé une grammaire de sa propre langue, *inchoavit et grammaticam patrii sermonis*. V. Duchesne, Hist. Francor., tom. 2, p. 103 (1).

---

(1) Malgré son attachement à l'idiôme maternel, ce prince devait être instruit dans la langue romane, et même dans la langue latine. Au reste, dès la première race, nous voyons de nos rois francs, familiarisés avec le latin, et même s'occuper de quelque amélioration dans la langue vulgaire : par exemple, Charibert, roi de Paris en 561 (mort en 567), parlait très-bien latin, si

Il est donc certain que le théotisque était la langue dominante à la cour; mais en même temps le peuple conservait l'usage de la romane rustique ; ou pour mieux dire les deux langues se parlaient simultanément, avec toutefois quelques rapprochemens de l'une à l'autre, c'est-à-dire que des mots de la romane s'introduisaient dans la théotisque, et des mots de la théotisque s'amalgamaient à la romane ; mais le fond de chaque langue restait à

---

l'on s'en rapporte aux louanges que lui donne le poète Fortunat, *lib.* VI, *carm.* 4. Il lui dit :

Cùm sis progenitus de clarâ gente Sicamber,
Floret in eloquio lingua latina tuo.
Qualis es in propriâ docto sermone loquelà,
Qui nos romano vincis in eloquio !

Grégoire de Tours (*liv.* V, ch. 44), et Aimoin (liv. III, ch. 40), nous apprennent que Chilpéric, prince instruit, qui régna de 567 à 584, rendit plusieurs ordonnances relatives à la langue. Ce prince fit ajouter à l'alphabet quatre lettres grecques, savoir, selon Grégoire, l'*omicron*, le *psi*, le *zêta* et le *nu* ; et, selon Aimoin, le *thêta*, le *phi*, le *xi* et l'*oméga*. Mais Fauchet qui en parle dans ses *Antiquitez gauloises*, p. 225, et dans son traité de *l'origine de la langue et de la poésie française*, prétend, d'après un manuscrit du XIIe siècle, cité par Pithou, que ces quatre lettres étaient l'*oméga* des Grecs, le *cheth*, *le teth* et le *zaïn* des Hébreux. D'après cette conjecture, on pourrait croire que ces caractères furent introduits dans le théotisque pour des sons qui lui étaient particuliers, et non dans le latin qui avait suffisamment de caractères. Au reste, il ne serait pas surprenant que Chilpéric eût emprunté des caractères à l'alphabet hébraïque : il y avait beaucoup de Juifs à sa cour, surtout un nommé Prisc qui était son intime favori.

chaque peuple, de sorte que la théotisque était parlée par les Francs et à la cour, tandis que la romane l'était par le reste du peuple. La preuve la plus évidente de l'usage journalier et simultané de ces deux langues se trouve dans l'article 17 du concile de Tours, tenu en 813, lequel article recommande à chaque évêque d'avoir les homélies des SS. Pères, traduites en romane rustique et en théotisque, pour que le peuple puisse mieux les comprendre : *Visum est unanimitati nostrae*, disent les Pères du concile, *ut quilibet episcopus habeat homilias continentes necessarias admonitiones quibus subjecti erudiantur..... et ut easdem homilias quisque apertè transferre studeat in* rusticam romanam *linguam, aut* theotiscam, *quo faciliùs cuncti possint intelligere quae dicuntur.* V. ACTA CONCILIORUM, Parisiis, è typ. reg. 1715, 11 vol. en 12 tom. *in-fol.*, vol. IV, ab anno 787 ad ann. 847, col. 1025. — Le concile de Reims de la même année prescrit la même chose aux évêques et aux prêtres; et des expressions semblables se retrouvent dans le second chapitre du premier concile de Mons, tenu en 847 par l'archevêque Raban. Vid. ACTA CONCIL., *tom.* V, col. 8. C. Rien ne démontre mieux que la romane rustique et le théotisque étoient les seules langues entendues et parlées par chaque peuple. L'un de ces peuples était devenu presque entièrement étranger à la langue latine; et l'autre ne l'avait jamais connue.

Cependant ces deux langues, tout en éprouvant chaque jour quelques modifications, dominèrent jus-

que sous la seconde race, c'est-à-dire jusqu'au moment où le partage entre les enfans de Louis-le-Débonnaire, vers 840, vint les séparer pour jamais. Le roman wallon resta en France avec Charles-le-Chauve, roi de France, et la théotisque suivit en Allemagne Louis son frère, roi des Germains.

Tant que la cour de nos rois se tint à Aix-la-Chapelle, la théotisque l'emporta sur la romane; mais aussitôt que cette cour fut transférée et fixée à Paris, ce changement influa sur le génie, ou plutôt sur le matériel de la langue qui y étoit en usage. Les mots théotisques, s'amalgamant avec la romane, perdirent de leur apreté, et ne produisirent d'autre effet sur cette langue que de lui donner une physionomie encore plus différente que celle qu'elle avait déjà avec la langue qui se parlait dans le Midi (le provençal), et qui était, dans le fond, à-peu-près la même, car l'une et l'autre avaient pour base la romane, mais prononcée et orthographiée différemment. Nous observerons que cette différence de prononciation et d'orthographe annonce qu'il n'existait pas beaucoup d'union entre ces deux grandes portions de la Gaule. C'est surtout depuis le couronnement de Boson, roi d'Arles, en 879, dont nous avons déjà parlé, que la France romane fut partagée en deux nations qui demeurèrent, pendant quatre siècles, rivales et indépendantes. Ces provinces semblaient destinées à être toujours habitées par des races différentes. César avait déjà remarqué de son temps que les Aquitains différaient des Celtes par la

langue, les mœurs et les lois; et la division des deux monarchies, bien établie à la fin de la dynastie Carlovingienne, ne fit peut-être que confirmer une division plus ancienne entre ces peuples. Leur langage, quoique formé des mêmes élémens, différa toujours davantage. Les peuples du Midi se nommèrent Romans provençaux, et leur langue prit le nom de LANGUE D'OC; les peuples du Nord ajoutèrent au nom de Romans qu'ils prenaient, celui de Waelches ou Wallons que leur donnaient leurs voisins (1), et leur langue s'appela LANGUE D'OIL; c'est ainsi qu'on appelait alors l'italien la *langue de si*, et l'allemand la *langue de ya*. Ces dénominations pro-

---

(1) Ce sont les peuples Germains qui donnaient à tous les Occidentaux, Bretons, Gaulois ou Italiens, le nom de *Waelches*, *Welske* ou *Welche*. Ils appelaient langue *welsche*, la langue latine, et population *welsche*, les indigènes de la Gaule au milieu desquels vivaient les Francs. Voltaire a donc tort d'employer ce mot dans le sens de barbare; car dans la langue d'où ce nom provient, il servait à désigner les peuples dont la civilisation était le plus avancée.

Le mot *walle* ou *wale* est le substantif d'où vient l'adjectif *walsk* ou *welske*, ou *welsche*; dans les anciennes gloses de la loi salique, on se sert de ce mot pour traduire le mot latin *romani*; et sur les frontières des deux pays distincts par le langage allemand et le langage français, on se servit, au dixième siècle et depuis, du mot *wallons* pour signifier les Français, et du mot *thiois* ou *teutske* pour désigner les Allemands.

viennent de l'affirmation *oui*, exprimée dans chacun de ces idiômes.

Cependant la langue française, quoique divisée en deux branches nourries par une sève commune, commence à se former et à prendre un caractère à elle. Bientôt elle aura sa grammaire à elle, c'est-à-dire ses principes, ses règles, une méthode, dont ne s'écarteront pas les premiers poètes qui la cultiveront, savoir les TROUBADOURS d'abord dans le Midi, puis ensuite les TROUVÈRES dans le Nord. Ce n'est pas que cette grammaire ait été écrite dans ces temps reculés, mais il était réservé à un savant moderne de nous montrer ces principes que l'on ignorait totalement (1); oui, la langue romane méridionale (dont les premiers essais et les écrits des xe, xie et

(1) Cependant nous dirons que, plus de 70 ans avant le savant moderne dont nous parlons, Pluche, dans son *Spectacle de la nature*, tom. VII, p. 249, semble avoir eu une espèce de pressentiment de ces principes, lorsqu'il dit : « Quoique l'orthographe de ces siècles (les xe et xie) ne soit pas régulière, et « que les copistes n'y gardent pas toujours une exacte uniformité, ce n'est point par négligence que nous voyons terminer « tant de mots par un *s* ou par un *z* que nous n'y mettons plus, « comme dans *créés, pardurables, sainz, espiriz. Créez* ressemble bien plus au latin *creatus* que *créé ; perdurables* ressemble au mot *perdurabilis, uns* à *unus* et *sainz* à *sanctus*, « *espiriz* à *spiritus*, etc. » Voilà tout ce que nous dit Pluche; il y a loin de cette remarque unique, sèche et sans inductions, aux démonstrations grammaticales, si claires, si multipliées, si bien prouvées de M. Raynouard.

XIIe siècles sont pour nous un jargon presque inintelligible), avait ses règles fixes et ses principes aussi positifs et aussi clairs que ceux de la langue française actuelle exposés dans la grammaire des Wailly, des Lhomond, etc. Quiconque douterait de cette vérité s'en convaincra en lisant attentivement l'ouvrage le plus érudit et le plus détaillé qui ait paru sur cette partie. Nous l'avons déjà cité dans une note précédente; c'est le CHOIX *des Poésies originales des troubadours,* par M. Raynouard, membre de l'Institut, etc. *Paris, chez Firm. Didot,* 1816-1822, 6 *vol. gr. in*-8° (1). On voit dans

---

(1) Ce titre modeste ne fait pas connaître suffisamment toute l'importance de ce bel ouvrage; on en aura une idée plus juste et plus complète par le détail suivant des titres spéciaux de chaque volume.

TOME Ier, contenant les preuves historiques de la langue romane, des recherches sur l'origine et la formation de cette langue, les élémens de la grammaire avant l'an 1000, la grammaire de la langue des troubadours.

TOME II, contenant des dissertations sur les troubadours, sur les cours d'amour, etc.; les monumens de la langue romane jusqu'à ces poètes, et des recherches sur les différens genres de leurs ouvrages.

TOME III, contenant les pièces amoureuses tirées de soixante troubadours, depuis 1090 jusques vers 1260.

TOME IV, contenant des tensons, des complaintes historiques, des pièces sur les croisades, des sirventes historiques et autres, des pièces morales et religieuses.

TOME V, contenant les biographies des troubadours, et un

ce précieux recueil de préceptes et d'exemples que la romane, tirant son origine de la langue latine et lui succédant, en a conservé la désinence des cas,

---

appendice à leurs poésies imprimées dans les volumes précédens.

Tome vi, contenant la grammaire comparée des langues de l'Europe latine, dans leurs rapports avec la langue des troubadours.

Les cinq premiers volumes de ce recueil précieux regardent spécialement les troubadours; mais dans la *grammaire comparée*, qui forme le sixième, l'auteur a présenté de nombreuses preuves des règles grammaticales de la langue des trouvères et de ses rapports intimes et identiques avec celle des troubadours. Il est revenu encore plus particulièrement sur ce sujet dans ses excellentes Observations *philologiques et grammaticales sur le Roman de Rou et sur quelques règles de la langue des trouvères au douzième siècle*; à Paris, de l'imprimerie de Crapelet; Rouen, Edouard frères, éditeurs, 1829; *in*-8° de vi-122 *pag*. N'oublions pas non plus un très-bon article du *Journal des Savans*, octobre 1816, dans lequel M. Raynouard, rendant compte de la nouvelle édition du *Roman de la Rose*, publiée par M. Méon (Paris, 1814, 4 vol. in-8°), combat le préjugé littéraire qui supposait la langue des trouvères sans principes, sans règles, sans méthode; et des exemples tirés du roman même donnèrent un aperçu des règles grammaticales qui existaient à cette époque.

Ainsi ces ouvrages de M. Raynouard sont donc ce qu'il y a de plus nouveau, de plus utile et de plus curieux à consulter pour se mettre au courant de la poésie des troubadours, de celle des trouvères, et pour faciliter l'intelligence de ces antiques productions et faire voir qu'elles ne sont pas autant dépourvues de goût qu'on pourrait le croire au premier coup d'œil.

puisée dans la seconde déclinaison en *us;* ce qui est tout le contraire de ce qu'a fait depuis la langue française. M. Raynouard va nous donner en peu de mots le résumé de sa découverte :

« La nouvelle langue , dit-il , créa une méthode « aussi simple qu'ingénieuse qui produisit le même « effet que les déclinaisons latines.

« Au singulier le *s* ajouté ou conservé à la fin de « la plupart des substantifs, surtout des masculins , « désigna le sujet; et l'absence du *s* désigna le ré- « gime soit direct, soit indirect.

« Au pluriel, l'absence du *s* indiqua le sujet , et « sa présence les régimes.

« D'où vint l'idée d'une telle méthode? De la « langue latine elle-même ; la seconde déclinaison « en *us* suggéra ce moyen.

« Le nominatif en *us* a le *s* au singulier, tandis « que les autres cas consacrés à marquer les régimes « sont terminés par des voyelles ou par d'autres con- « sonnes; et le nominatif en *i* au pluriel ne conserve « pas le *s*, tandis que cette consonne termine la plu- « part des autres cas affectés aux régimes.

« Peut-on assez admirer cette industrie gramma- « ticale, qui n'a existé dans aucune langue, indus- « trie qui ensuite permit et facilita aux troubadours , « la grâce et la multitude des inversions à la fois les « plus hardies et les plus claires? » (Voy. la *Grammaire romane avant l'an* 1000, p. 50. — Le *Choix des Poésies originales des Troubadours*, p. 50. — Et les *Observations philologiques sur le Roman*

de Rou, p. 28.) La citation de ce passage nous a paru d'autant plus convenable ici, que l'application du principe développé par M. Raynouard facilitera au lecteur l'intelligence des pièces en romane que nous aurons à mettre sous ses yeux, et qu'il ne sera plus surpris de voir dans une phrase, le sujet singulier mis au pluriel et le régime toujours au singulier, comme dans ces exemples tirés des chansons du roi de Navarre :

Sujet. . . . . En dormant et en vellant
Est MES CUERS tojors a li... (1)
Régime. . . Quand por vos pert et MON CUER et ma joie (2).

Cette petite digression grammaticale nous a un peu distrait de notre route; hâtons-nous d'y rentrer.

Nous avons vu précédemment qu'après la destruction consommée de l'empire romain, la romane provençale, mélange de latin corrompu et de teutonique, était parlée au midi de la Loire, et que la romane wallonne, mélange du même latin et du théotisque, était parlée au nord de ce même fleuve; mais c'est en vain que l'on chercherait des monumens de ces deux langues pendant les VIe, VIIe et VIIIe siècles. Nous entendons par monumens, des morceaux soit historiques, soit littéraires d'une certaine étendue. Nous pensons qu'il n'en existe pas, du moins qu'on n'en a encore découvert aucun ; on parlait la langue vul-

---

(1) . . . . . En dormant et en veillant
MON COEUR est toujours à elle.....

(2) Quand pour vous (je) perds et mon cœur et ma joie.

gaire, mais il est présumable qu'on ne l'écrivait pas. Les historiens ou plutôt les chroniqueurs se servaient de la langue latine; il est vrai que dans quelques-uns de leurs ouvrages, on trouve disséminés par-ci, par-là, des mots de la langue romane, jamais de passages un peu étendus, même de quelques lignes. M. Raynouard, pour prouver que la romane date des premiers temps de notre monarchie, a cité quelques-uns de ces mots dans l'introduction de son *Choix de poésies des Troubadours*, tom. I, pp. VI-XVIIJ; mais il n'est question là que de la langue parlée.

Tous les actes de la vie civile étaient rédigés dans un latin corrompu et qui l'est devenu encore davantage par la suite (1). La langue vulgaire était donc à

---

(1) Par exemple, on disait: *Quittus erit de illa re*, il sera quitte de cela; *quittus* est au lieu de *quietus* par euphonie; *quietus erit de illâ re*, il sera tranquille sur cette chose, il n'aura plus à s'en occuper.

Autre exemple: *Dicta Johanna relicta dicti deffuncti Petri Lecocq burgensis Pontisaræ* (bourgeois de Pontoise) *recognovit et confessa fuit se vendidisse, quitasse et in emphyteosim se demisisse praepositis dictae confrariae clericorum, septem solidos parisienses, supra dictam domum, pro pretio quatuor francorum auri, suis quittanciis, quibus florenis se tenuit pro contenta, quos septem solidos parisienses, annui redditûs promisit guarentisare.* (Cette donation est du 1er février 1068.)

Dans le même temps, on se servait, en latin, du pluriel pour le singulier lorsqu'on parlait à une personne de considération, *vos estis creatus*, etc.; mais Pierre de Blois, regardant ce langage comme indigne d'un ecclésiastique, écrivit à

cette époque une espèce de jargon trop nouveau, trop informe pour avoir des monumens transmissibles à la postérité ; ou plutôt, l'ignorance et la barbarie qui dominaient alors (nous parlons toujours des VIe, VIIe et VIIIe siècles) ne permettaient pas qu'on songeât à écrire dans cette langue dédaignée des gens qui avaient quelque instruction, et peu connue à la cour des rois francs qui ne parlaient que le théotisque.

Mais nous touchons enfin au moment où les quatre grandes romanes parlées dans le midi de l'Europe, c'est-à-dire le français (divisé en deux branches), le castillan, le portugais et l'italien, vont prendre une certaine consistance, et s'approprier un caractère distinctif et spécial que le temps développera, affermira et rendra par la suite plus ou moins célèbre dans les fastes de la civilisation et de la littérature en général. Voici comment on range, par ordre de date, les berceaux de ces romanes, depuis le IXe jusqu'au XIIe siècle :

La LANGUE D'OC, ou le provençal, a commencé à se former à la cour de Boson, roi de Provence. . . . . 879—887.

La LANGUE D'OIL, ou roman wallon, à la cour de Guillaume-Longue-

---

l'évêque de Chartres, nouvellement élu : *Te precor, quod per TU et TIBI et TE scribo, molestè non feras : pluralis enim locutio quâ uni loquendo mentimur, sermo adulatorius est, et longè à sacro eloquio alienus.*

Épée, fils de Rollon, duc de Normandie. . . . . 927 — 943.

Le CASTILLAN, ou espagnol, sous le règne de Ferdinand-le-Grand. . . 1037—1065.

Le PORTUGAIS, sous Henri de Bourgogne, fondateur de la monarchie. . . 1095—1112.

Et l'ITALIEN, sous Roger, roi de Sicile. . . . . 1129—1154.

Nous ne mentionnons ici ces trois dernières langues (le *castillan*, le *portugais* et l'*italien*) que comme romanes d'origine, faisant partie des dates que nous venons d'indiquer; nous n'avons point à nous en occuper, puisque étrangères maintenant à la langue française, elles ne sont point l'objet de nos recherches. Quant aux deux premières (la *langue d'oc* et la *langue d'oil*), nous pensons qu'on n'a guère pu assigner la date d'origine de chacune d'elles que par la tradition et surtout par quelques monumens dont on aura plutôt conservé le souvenir que des fragmens. Nous n'entendons parler ici que de l'époque très-reculée des IXe et Xe siècles. C'est dans ces deux siècles que l'injonction faite en 813 par le concile de Tours aux évêques de faire traduire le texte latin des homélies et autres livres pieux, en romane rustique et en théotisque, a dû avoir son effet. Il restait sans doute plusieurs de ces antiques traductions en romane rustique, dans quelques coins poudreux des bibliothèques des anciennes abbayes; mais à peine connues avant la révolution, elles auront totalement disparu depuis; car les traductions des Vies

des Saints, du Livre des Rois, des Dialogues de saint Grégoire, etc., dont parle l'abbé Lebeuf dans ses *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique*, p. 38, ne remontent pas au-delà du XIe siècle. Il en est autrement pour les traductions en théotisque; M. Gley nous en a conservé d'assez nombreux fragmens dans son traité intitulé : *Langue et Littérature des anciens Francs*, Paris, Michaud, 1814, *in*-8°. Voy. pp. 89-262. Pour donner une idée de ce théotisque, nous allons rapporter l'ORAISON DOMINICALE traduite dans cette langue, telle que les Francs la récitaient au VIIIe siècle, et telle sans doute qu'elle était encore en usage à la cour de Charlemagne Cette pièce est tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de Munich, qui est du Xe siècle, et a été insérée par M. Docen, dans ses *Miscelles*, Munich, tom.. II, p. 288. Nous plaçons la traduction française littérale à côté :

Fater unser du pist in himilum.	Père notre, tu es dans cieux.
Kauuisit si namo din.	Sanctifié soit nom tien.
Piqhueme rihhi din.	Que vienne royaume tien.
Uuesa din uuillo, sama so in himile ist, sama in erdu.	Soit tienne volonté, ainsi comme dans le ciel est, ainsi sur la terre.
Philipi unsraz emizzigan kip uns noga uuanc na.	Manne notre quotidienne, donne-nous.
Enti flaz uns unszo sculdi, sama so uuir flazzames unsrem scolom.	Et pardonne-nous nos péchés, ainsi comme nous pardonnons à nos débiteurs.
Enti ni princ unsih in inchorunka.	Et ne conduis-nous en tentation.
Uzzan kaneri unsih fona allen sunlon.	Mais délivre-nous de tous péchés.

Ce qui est à remarquer, c'est que ce théotisque, dont on faisait encore usage à la cour dans le neuvième siècle, s'appelait *parler français*, et c'est celui qu'on parle maintenant en Allemagne; tandis que la langue vulgaire parlée par le peuple dans le même siècle, s'appelait *parler roman*, et cette langue est actuellement notre français. Au reste, comme nous l'avons déjà dit, il y avait deux romanes : la romane rustique qui était le langage du peuple, et la romane simple ou romaine qui était celui de la société plus relevée, et qui se rapprochait davantage du latin.

Nous avons vu dans le tableau ci-dessus, relatif aux dates, que la formation de la *langue d'oc* a précédé d'une quarantaine d'années celle de la *langue d'oil;* d'autres pensent qu'elle l'a précédée de plus d'un siècle. Alors il est naturel de penser que les premières productions littéraires des troubadours ont dû servir sinon de modèle, du moins de véhicule aux trouvères. Nous disons de véhicule et non de modèle, car, dans le principe, les poésies des troubadours et celles des trouvères ont présenté chacune un caractère, un genre différent. Dans le Midi, où l'imagination est vive, passionnée, le genre fut d'abord presque tout lyrique, c'est-à-dire consacré à la chanson et à la poésie légère. Dans le Nord, où l'imagination est plus froide, plus réfléchie, le genre fut ordinairement épique ou de narration.

Mais les deux langues n'ont pas eu le même sort. Après trois siècles d'existence, celle des troubadours, loin de faire des progrès, s'est corrompue de nouveau,

soit par suite d'événemens malheureux, soit par la faute des jongleurs et conteurs dégénérés qui l'ont avilie; puis elle s'est éteinte ou plutôt perdue dans ces dialectes vulgaires (1), dans ces patois méridionaux qui subsistent encore (2). Au contraire, la

---

(1) Il est certain que par la suite des temps, si nous descendons jusqu'au XVIe siècle, nous trouvons la Provence bien déchue de son ancienne splendeur littéraire et chevaleresque. Depuis longtemps les troubadours avaient cessé, et les jongleurs, qui les avaient d'abord secondés, étaient tombés dans le mépris. Gui Patin, qui appelle la Provence la *Petite Barbarie*, prête à d'Urfé cet incivil propos : « Les peuples sont « dans ce pays-là riches de peu de biens, glorieux de peu « d'honneur, et savans de peu de science. » Mais il faut bien se garder de prendre au pied de la lettre les citations hasardées du très-original, très-satirique et très-passionné Gui Patin. (*V. Patiniana*, p. 21.) D'ailleurs tout a bien changé dès-lors.

(2) M. Champollion-Figeac les regarde comme d'anciens débris de la *Romana-Rustica*, parlée dans les beaux temps de Rome mais ayant subi des modifications plus ou moins considérables.

Ces dialectes, selon lui, seraient au nombre de sept qu'il établit ainsi qu'il suit :

1° Le *languedocien*, qui est doux et agréable; il se parle dans onze départemens : le Gard, l'Hérault, une partie des Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Arriège, la Haute-Garonne, le Lot-et-Garonne, le Tarn, l'Aveyron, le Lot, Tarn-et-Garonne.

2° Le *provençal*, qui est vif et âpre ; il est en usage dans six départemens : la Drôme, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, le Var, (et en Italie le comté de Nice).

3° Le *dauphinois*, monotone et traînant comme le lyon-

langue des trouvères, plus favorisée que celle des troubadours, soit par sa propre essence, soit par les circonstances, s'est perfectionnée peu-à-peu et est devenue le français actuel, laissant au bas peuple les dialectes vulgaires ou patois septentrionaux (1).

---

nais, dont il participe ainsi que du savoisien et du provençal; on le parle dans l'Isère.

4° Le *lyonnais*, parlé dans trois départemens, le Rhône, l'Ain et partie de Saône-et-Loire.

5° L'*auvergnat*, offrant des sons durs et désagréables; il est usité dans sept départemens, l'Allier, la Loire, la Haute-Loire, l'Ardêche, la Lozère, le Puy-de-Dôme et le Cantal.

6° Le *limousin*, moins harmonieux que le languedocien, et qui est parlé dans dix départemens : la Corrèze, la Haute-Vienne, la Creuse, l'Indre, le Cher, la Vienne, la Dordogne, la Charente, la Charente Inférieure et partie d'Indre-et-Loire.

7° Le *gascon*, traînant et criard, en usage dans cinq départemens, là Gironde, les Landes, les Hautes-Pyrénées, les Basses-Pyrénées et le Gers.

(1) M. Champollion-Figeac divise ces dialectes en quatre principaux, savoir, le *picard*, le *flamand*, le *normand*, et le *wallon* ou *rouchi*, parlés dans la Picardie, la Flandre française et néerlandaise, la Normandie et dans les provinces néerlandaises de Namur et de Liège; puis il y ajoute d'autres dialectes tenant toujours au nord de la Loire, et qui ne sont point compris dans les quatre précédens : ce sont le *français vulgaire*, le *breton français*, le *champenois*, le *lorrain*, le *bourguignon*, le *franc-comtois*, l'*orléanais*, l'*angevin* et le *manceau*, parlés dans les différentes provinces qu'indiquent ces noms, telles que l'Ile-de-France, une partie de la Bretagne, la Champagne, la Lorraine, la Bourgogne, etc., etc.

Nous ferons ici une observation générale sur les patois tant

Pour donner quelque idée des élémens de ces deux langues, nous avons essayé de dresser un petit tableau présentant, par colonnes, une série de quelques mots tirés de ces mêmes langues et de leurs principaux dialectes. Ce tableau est naturellement divisé en deux parties :

---

du midi que du nord : c'est que tous possèdent des ouvrages modernes de différens genres en prose et en vers, et quelques-uns même ont des grammaires et des dictionnaires. Ce serait une bibliographie assez curieuse que celle qui offrirait la liste raisonnée de tous les ouvrages en dialectes vulgaires ou patois. Nous pensons qu'elle serait d'autant plus utile qu'elle conserverait la mémoire de ces dialectes populaires, qui, depuis la révolution, se sont singulièrement affaiblis dans les provinces, et finiront par disparaître. M. Oberlin a déjà publié un *Essai sur le patois lorrain*, Strasbourg, 1775, pet. *in*-8° de 287 pag. — M. Champollion-Figeac est auteur de *nouvelles Recherches sur les patois ou idiômes vulgaires de France*. Paris, 1809, *in*-12 de 201 pag. — M. Fallot a donné des *Recherches sur le patois de Franche-Comté, de Lorraine et d'Alsace*. Montbéliard, 1828, *in*-12 de 150 pag. — M. Coquebert de Montbret a publié des *Mélanges sur les langues, dialectes et patois, renfermant entre autres la collection de la parabole de l'*ENFANT PRODIGUE, *en cent idiômes différens, presque tous de France*. Paris, 1831, *in*-8° de 571 pag. Ces paraboles sont tirées de la collection des *Mémoires des antiquaires de France*, t. VI, 1824, pp. 432-545. Cette collection renferme une infinité d'articles sur les patois, fournis par des savans, entre autres par MM. Monnier, Richard, etc. — Nous ne tarderons pas à mettre sous presse une *Bibliothèque idio-bourguignone*, contenant la liste raisonnée de tous les ouvrages qui ont paru en patois bourguignon. Cet ouvrage est terminé.

La première comprend, sous le titre de LANGUE DES TROUBADOURS : 1° la romane dont ils faisaient usage, puis ses dialectes, savoir : 2° le languedocien de Castres (Tarn); 3° le provençal de Briançon; 4° le dauphinois de la vallée de la Drôme; et 5° le limousin.

La seconde partie, LA LANGUE DES TROUVÈRES, renferme : 1° l'ancien roman wallon; 2° le flamand des environs de Lille; et 3° le lorrain du comté de Vaudemont. Mais les mots compris dans ces huit colonnes ont une origine commune, du moins en grande partie, et cette origine est la langue latine ; il a donc fallu placer dans la première colonne les mots de cette langue qui leur correspondent ; et comme les mots des huit colonnes ne sont que diverses nuances par lesquelles ont passé pendant tant de siècles ces deux langues pour parvenir au français actuel, nous les avons fait suivre également d'une colonne consacrée à cette dernière langue ; ainsi le latin et le français (dont les colonnes sont dans le tableau ci-joint en capitales), forment les deux extrémités de cette ligne ou chaîne glossologique, dont les anneaux intermédiaires sont plus ou moins empreints de la rouille des siècles, tout en conservant cependant quelque chose de leur type primitif.

Ce petit vocabulaire est composé de vingt-sept mots, dont vingt-six empruntés à l'ATLAS ETHNOGRAPHIQUE de M. Balbi, n'occupent dans cet atlas que huit lignes sur cent vingt-deux qui y forment le tableau *polyglotte des langues européennes* (n° XXXVIII,

sur une seule feuille *in plano*); mais, pour rendre plus sensible le rapport de ces vingt-sept mots avec le latin et le français actuel, nous avons été obligé de changer entièrement l'ordre établi par M. Balbi; dans son tableau, ses vingt-six mots sont rangés sur une ligne horizontale, tandis que les vingt-sept nôtres sont placés verticalement. Quelques additions et quelques rectifications, relatives à l'accentuation et à l'orthographe de certains mots, nous ont aussi paru nécessaires; au reste, le travail de M. Balbi est immense, et de légères fautes typographiques sont bien excusables dans des tableaux aussi considérables, aussi compliqués, et exécutés en caractères aussi menus (1). Nous avons pensé que notre petit

---

(1) Cet Atlas, fruit de recherches aussi consciencieuses qu'étendues, renferme quarante-un grands tableaux *in-fol.*, dont les 36 premiers sont purement ethnographiques, et les derniers sont polyglottes. Ces cinq derniers (xxxvii-xli) imprimés par colonnes dans toute l'étendue de la feuille *in plano*, contiennent chacun un vocabulaire polyglotte des langues en usage dans chacune des cinq parties du globe, savoir : l'Asie, l'Europe, l'Afrique, l'Océanie et l'Amérique. Chaque vocabulaire est divisé en 28 colonnes. La première de ces colonnes, à gauche, offre du haut en bas, la nomenclature des langues dont il est question dans le tableau ; la seconde indique la langue dont l'orthographe a été adoptée pour rendre les mots ; et les vingt six autres colonnes ont en tête les vingt-six mots adoptés par l'auteur, et sous chacun d'eux est la série de ces mots rendus dans chaque langue, sur une ligne horizontale correspondante à la nomenclature qui forme la première colonne.

Dans ces cinq grands vocabulaires polyglottes, les langues

vocabulaire synoptique, ainsi rédigé, termineroit convenablement l'essai sur l'origine de la langue française, servant d'introduction au Recueil des monumens de cette langue. Passons maintenant à ce Recueil; quoiqu'il soit le principal objet de nos recherches, les limites de cet opuscule ne nous permettent d'en donner ici qu'un très-léger aperçu.

---

seules sont numérotées; les dialectes qui suivent chaque langue ne le sont pas. (Voy. 1re colonne).

Voici l'ordre dans lequel sont placés ces vocabulaires; nous y ajoutons le nombre de langues que chacun d'eux renferme.

1° (Tab. xxxvii), vocabulaire des langues asiatiques au nombre de	153
2° (Tab. xxxviii), vocabulaire des langues européennes	48
3° (Tab. xxxix), vocabulaire des langues africaines .	118
4° (Tab. xl), vocabulaire des langues océaniennes . .	117
5° (Tab. xli), vocabulaire des langues américaines . .	424
Total.	860

Quant aux dialectes qui sont nommés à la suite de chaque langue, mais qui ne sont pas numérotés, M. Balbi en porte le nombre à plus de cinq mille; ce qui ferait en tout plus de 5860 tant langues que dialectes.

Que diront donc les critiques de M. Fred. Adelung, qui se sont tant récriés sur le nombre de 3,064 auquel ce savant a porté les langues et dialectes connus, dans son *Uebersicht aller bekannten sprachen und ihrer dialekte* (Aperçu de toutes les langues connues et de leurs dialectes); *Saint-Pétersbourg et Berlin*, 1820, *in*-8° *de* 185 *pag.?* Cet opuscule a été traduit en italien par Fr. Chérubini, avec des remarques sur les dialectes italiens, *Milan*, 1824, *in*-8°. M. Adelung n'a adopté que quatre grandes divisions qu'il établit ainsi pour les langues

POLYGLOTTE,

DE LA LANGUE DES TROUVÈRES

ET DE QUELQUES-UNS DE SES DIALECTES.

LA[illegible] LA[illegible]	1 N WAL. les [illegible]vères.	2 FLAMAND des environs de Lille.	3 LORRAIN, comté de Vaudemont.	FRANÇAIS actuel.
	—	—	—	—
DEUS	. . . .	Dié.	Due	DIEU.
SOL	. . . .	soleilc	slot.	SOLEIL (1).
LUNA	. . . .	bielle.	lune	LUNE.
DIES	. . . .	jour	joue	JOUR.
TERR	. . . .	terre	tairre.	TERRE.
IGNIS	UEC . .	fu	feuie	FEU.
AQUA	IE . . .	iau.	aueie.	EAU.
PATE	. . . .	poére.	pére	PÈRE.
MATE	. . . .	moére	mére.	MÈRE.
OCUL	L. . . .	œil.	œil.	OEIL.
CAPU	. . . .	tiete . . . . ,	tête	TÊTE.
NASU	. . . .	noez	né	NEZ.
OS; B	OCHE. .	bouque. . . .	bouche. . . .	BOUCHE.
LINGU	E. . . .	langue	langue	LANGUE.
DENS	. . . .	dinte	da	DENT.
MANU	. . . .	moin.	main	MAIN.
PES	. . . .	pied	pie.	PIED.
UNUS	. . . .	un	une.	UN.
DUO	. . . .	deux	dousse	DEUX.
TRES	. . . .	tro . . . . , .	troche	TROIS.
QUAT	. . . .	queate	quoite . , . .	QUATRE.
QUINQ	. . . .	chonque . . .	cinq	CINQ.
SEX	. . . .	siche.	cheie.	SIX.
SEPT	. . . .	scept.	sept	SEPT.
OCTO	. . . .	huit	hieuette. . . .	HUIT.
NOVE	. . . .	neuef.	niuf	NEUF.
DECE	. . . .	diche.	diez	DIX.

(1 [illegible]rtiennent aux romanes et à leurs dialectes soit méri-
dion[illegible] *souleux* et *soulouz* (voy. le *GLOSSAIRE de la langue rom*[illegible] tous les mots des romanes.

(2 [illegible]cent aigu, mais il doit se faire sentir; il en est de mêm[illegible].

(3 [illegible]

RECUEIL DE MONUMENS

DE LA LANGUE FRANÇAISE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU XVIIe SIÈCLE.

Notre savant compatriote, l'abbé Sallier, éditeur, de l'*Histoire de S. Louis, par Joinville* (Paris, imp. roy., 1761, *in-fol.*), a dit dans sa préface, *p.* IV : « Ceux qui aiment les antiquités de notre « langue aiment aussi à voir ses différens âges dans « les écrits des siècles différens..... C'est dans les « historiens ou dans les écrivains en prose qu'il faut « principalement chercher l'histoire de ses progrès ; « elle s'y trouve plus sûrement que dans les poètes. » Nous avouerons franchement que c'est à ce passage que nous devons l'idée primitive de nous livrer à des recherches sur les monumens de la langue française. Plus nous avons réfléchi sur cet objet, plus nous nous sommes pénétré des avantages que, pour l'histoire et la connaissance parfaite de cette langue,

---

et dialectes parlés dans les quatre parties du monde, l'Océanie ne formant qu'un article avec l'Amérique :

Le nombre des langues et dialectes européens s'élève à	587
Celui des langues et dialectes asiatiques, à.	937
Celui des langues et dialectes africains, à.	276
Et celui des langues américaines, à.	1264
	3064

M. Adelung prétend que la Bible a déjà été traduite en cent trente neuf langues différentes.

on pourrait retirer de la réunion des divers monumens qu'elle aurait fournis depuis son origine jusqu'à sa formation complète. En conséquence, parcourant les périodes nébuleuses de sa longue enfance, et celles de son adolescence qui se sont écoulées moins lentement, nous avons recueilli sur notre route environ cent quarante des monumens en question; et après nous être assuré, autant qu'il a été possible, du temps où ceux qui n'étaient point datés ont paru, nous les avons tous disposés dans l'ordre chronologique, afin que leur réunion offrît, à des époques très-rapprochées, le tableau gradué des progrès de la langue pendant l'espace d'environ sept siècles, c'est-à-dire du neuvième au seizième inclusivement.

Pour démontrer toute l'utilité dont un pareil travail est susceptible, il faudrait pouvoir exposer ici la série complète de ces monumens, et surtout la partie historique et les notes philologiques qui accompagnent chaque pièce. Mais ces détails assez considérables excéderaient de beaucoup les limites imposées ordinairement aux articles dont l'Académie autorise l'insertion dans ses Mémoires. Nous nous bornons donc pour le moment à présenter à la Compagnie de simples extraits d'un petit nombre de monumens (environ trente), pris parmi les cent quarante que nous avons recueillis; et quoique ce nombre soit très-restreint, chaque siècle en offrira plusieurs. Nous regrettons de ne pouvoir accompagner chaque pièce de son historique et des notes; mais une chose qui nous paraît indispensable, c'est d'a-

IX.e Siecle.

SERMENT PRONONCÉ PAR LOUIS.
(en langue Romane.)

Pródoamur & p xp̄ian poblo & nr̄o cōmun
saluament · dist di ẹn auant · in quant d's
sauir & podir medunat · si saluaraieo ·
cist meon fradre karlo · & madindha ·
& in cad huna cosa · si eū om p dreit son
fradra saluar dist · Jno quid il mi altre
si faz & · Et ab ludher nul plaid nūqūa
prindrai qui meon uol cist · meon fradre
karle in damnosit ·

SERMENT DE L'ARMÉE GAULOISE
(en langue Romane.)

Si lodhu
uigs sagrament · que son fradre karlo
iurat conseruat · Et karlus meo ssendra
de suo part n̄ lo stanit · si io retur nar non
lint pois · ne io ne neuls cui eo retur nar
int pois · in nulla aiudha contra lodhu
uuig nunli iuer ·

N.a le serment de louis est ici Lithographié en entier, tandis que dans l'ouvrage il n'est imprimé que jusqu'au mot faz & ·

Lith. d'Ar. Bouchard à Dijon

jouter la traduction à chaque morceau, dont le texte, le style plus que suranné et la bizarre orthographe ne sont pas familiers à tout le monde. Cela regarde surtout la première pièce dont nous allons parler, et celles qui la suivront immédiatement.

NEUVIÈME SIÈCLE.

SERMENS DE CHARLES-LE-CHAUVE, de Louis-le-Germanique et de leurs armées respectives; prêtés à Strasbourg le 16 des kalendes de mars (c'est-à-dire le mardi-gras, 14 février de) 842 (1).

Serment prononcé par Louis.

« Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun saluament, d'ist di in auant, in quant Deus sauir et podir me dunat, si saluarai eo cist meon fradre Karlo, et in adiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra saluar dist, in o quid il mi altresi fazet..... »

Serment de l'armée gauloise.

« Si Lodhuuigs sagrament que son fradre Karlo

(1) Forcé, comme nous l'avons dit plus haut, de nous restreindre à des extraits, nous ne rapportons ici qu'un fragment du serment de Louis et celui de l'armée gauloise, l'un et l'autre prononcés en langue romane. Nous commençons par ce morceau, quoique très-connu, parce qu'on l'a toujours regardé comme le premier germe, l'embryon de la langue française. Nous croyons inutile de donner ici des extraits des deux sermens de Charles et de l'armée germanique en langue théotisque; nous les rapportons tous en grand détail dans notre recueil, avec l'historique et des traductions interlinéaires, accompagnées de notes.

iurat conseruat. Et Karlus meos sendra, de suo part non los tanit, si io returnar non lint pois, ne io ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla adjudha contra Lodhuwig nun li iver (1) »

Traduction. Pour l'amour de Dieu et pour le salut du peuple chrétien et le nôtre commun, de ce jour en avant, autant que Dieu me donnera savoir et pouvoir, je défendrai mon frère Charles ici présent par aide et en toute chose, ainsi qu'on doit, selon l'équité, défendre son frère, pourvu qu'il agisse de même à mon égard..... »

« Si Louis tient le serment qu'il vient de jurer à son frère Charles; que de son côté Charles mon seigneur ne le tienne pas, et que je ne puisse, ni moi, ni autre, l'y ramener, je ne l'aiderai en rien contre Louis. »

Nota. Nous ajoutons à notre travail le *fac simile* des deux seuls frag-

---

(1) Nous donnons le texte pur de Nithard, tel qu'il est dans le manuscrit, à part cependant les mots abrégés, que le défaut de caractères abréviatifs nous oblige de rendre en toutes lettres. Nous observerons ici que le texte de Nithard a été corrigé par M. Thierry; ce savant très-versé dans les langues du moyen âge, ayant remarqué que Nithard, Franc de naissance, avait appliqué à la langue romane, l'orthographe de sa propre langue, qui était la théotisque, a crû devoir réparer cette faute involontaire en rétablissant, ainsi qu'il suit, le texte selon l'orthographe romane :

« Pro Deu amor et pro christian poble et nostre commun saluament, dest di en auant, en quant Deus sauer et poder me donet, si saluaraieu cest meon fadre Karle et en adjuda et en caduna cosa, si cum om, per dreit, son fradre saluar deit, en o qued il mi altresi faze..... »

« Si Lodewigs sagrament que son fradre Karle juret, conseruet, et Karles meos senher de soa part non lo tenet. Si ieu retornar non l'ent pois, ne ieu ne nuels que ieu retornar en pois, en nulla adjuda contre Lodewig non li ivrai.

mens en langue romane que nous rapportons ici, d'après le manuscrit de Nithard que l'on croit du Xe siècle; mais dans notre recueil, se trouvera le *fac simile* des quatre sermens, d'après le même manuscrit, savoir celui de Louis-le-Germanique, prononcé en langue romane, pour qu'il fût entendu de l'armée gauloise; celui de Charles en langue théotisque, pour qu'il le fût de l'armée des Germains; celui de l'armée des Germains en langue théotisque; et celui des Gaulois en langue romane.

DIXIÈME SIÈCLE.

EXTRAIT des Actes du martyr de saint Etienne, tiré d'un manuscrit de Gatien de Tours.

« Por amor Deu, vos pri saignos barun,
Se ce vos tuit, escoter la leçun
De saint Esteuue le glorieus Barrun,
Escotet la par bone entention,
Qui a ce ior reçu la passion.
Sains Esteuue fu pleins de grant bonteit,
Emmen tot celo qui creignent en Diex
Feseit miracle o nom de Dieu mendé
As cuntrat et au ces a tot dona santeit
Por ce haïerent autens li juvé.....

Traduct. Pour l'amour de Dieu, je vous prie, seigneurs barons,
Si cela vous convient d'écouter la leçon
De saint Etienne le glorieux baron;
Ecoutez-là à bonne intention,
Il a aujourd'hui reçu la passion (*la mort*).
Saint Etienne fut plein de grande bonté,
Comme tous ceux qui croient en Dieu;
Il faisait miracles au nom de Dieu demandés;
Aux estropiés, aux aveugles, à tous il rendit la santé.
Pour cela si fort le haïrent les Juifs.....

EXTRAIT d'un Poème sur Boèce, d'après l'abbé Lebeuf d'abord, puis d'après M. Raynouard qui a fait un travail beaucoup plus approfondi sur ce poème qu'il juge de la fin du Xe siècle. Nous suivons le texte du manuscrit sans avoir égard à la coupe des vers :

« Nos iove omne quandius que nos estam de gran follia per folledat parllam quar no nos membra per cui uiuri esperam qui nos soste tan quan per terra annam e qui nos pais que no murem de fam per cui salves mesper pur tan quell clamam.

Nos ioue omne menam ta mal iouent que us non o preza sis trada son parent senor ni par sill mena malament ni lus uel laitré sis fai fals sacrament..... »

Voici comment les vers sont disposés ; il suffira d'en citer deux :

« Nos ioue omne, quandius que nos estam,
De gran follia per folledat parllam, etc. »

Traduction selon la coupe des vers :

Nous jeunes hommes, si longtemps que nous sommes,
de grande folie par erreur parlons,
parce que ne nous souvient par qui vivre espérons,
qui nous soutient, tant que par terre allons,
et qui nous paît afin que ne mourions de faim,
parqui que je me sauvasse jespere en tant que l'invoquons.
Nous jeunes hommes menons si mal jeunesse,
que un ne cela prise, s'il trahit son parent,
seigneur, et pair, s'il le mène méchament,
Et l'un voile l'autre, s'il fait faux serment.....

Nota. Le *fac simile* que nous empruntons à l'ouvrage de M. Raynouard se trouve dans notre recueil.

EXTRAIT d'une traduction du SYMBOLE attribué à saint Athanase.

« Kikumkes vult salf estre deuant totes choses besoing est quil tienget la comune fei.

Laquele si caskun entiere e neent malmisme ne guarderas sans dotance pardurablement perirat.

Iceste est a certes la comune fei que uns deu en trinitet, e la trinitet en nnitet aorums..... »

TRAD. Quiconque veut être sauvé, avant toute chose doit tenir la commune foi.

Si chacun ne la garde entière et sans mélange (altération), sans aucun doute il périra pour toujours.

Cette commune foi est bien certainement que un Dieu en trinité (en trois personnes) et la Trinité en unité (un seul Dieu) nous adorions.....

ONZIÈME SIÈCLE.

EXTRAIT d'une bulle d'Adalbéron, évêque de Metz (de 928 à 966). Cette bulle en romane porte la date de 940, mais l'orthographe de cette pièce empruntée à Borel, nous paraît postérieure à cette date et devoir être placée dans le XIe siècle :

« Bonuis sergens et feaules enioie ti ; car por cen que tu as esteis feaules sus petites coses ie t'aususeray sus grant coses ; entre en la ioye de ton signour..... »

TRAD. Bon serviteur et fidèle, réjouis-toi ; car puisque tu as été fidèle sur peu de choses, je te constituerai sur de grandes ; participe à la joie de ton Seigneur.....

EXTRAIT d'une traduction des quatre Livres des Rois, tiré d'un très-beau manuscrit en parchemin qui existait jadis dans la bibliothèque des Cordeliers de Paris.

« Li secunds liures des Rejs.

« Sathanas se esleuad encuntre israel et entichad dauid que il feist anumbred ces de israel è ces de iuda. Et li reis cumandad a ioab ki estait maistre cunestables de la cheualerie le rei, que il en alast par tutes les lignées de israel dès dan iesque bersabée e anumbrast le pople..... »

TRAD. Satan s'éleva contre Israel, et suggéra à David de faire dénombrer ceux d'Israël et ceux de Juda. Et le Roi commanda à Joab, qui était maître connétable de la cavalerie du Roi, qu'il allât par toutes les familles d'Israël, depuis Dan (près du Liban), jusqu'à Bersabée (vers l'Egypte), et qu'il dénombrât le peuple.....

Nota. Un *fac simile* accompagera le morceau entier.

EXTRAIT des lois d'Angleterre en français, ou plutôt dans le gallo-normand que Guillaume-le-Conquérant introduisit dans la Grande-Bretagne au XIe siècle. Elles ont été publiées en 1070. Ce code est en 71 articles dont les cinquante premiers seulement sont en français. Nous ne donnerons ici que le titre et deux ou trois articles relatifs aux mœurs du temps.

« Ces sont les leis et les custumes que li Reis William grantut a tut le peuple de Engleterre apres le conquest de la terre; iceles meismes que le Reis Edward sun cosin tint deuant lui.

XV.e Siècle.

li secunz livres des reis.

Sathanas se eslevad encuntre israel. é entichad david: que il feist ánumbrer ces de israel: é ces de iuda. Ej li reis cumandad a ioab ki esleit maistre cunestables de la chevalerie le rei: que il en alast par tutes les lignées de israel des dan iesque bersábéé: é ánumbrast le pople. é reportast: é mustrast al rei le numbre de tuz. Respundi ioab. Damne deu ainsted á sun pople tanz cume óze í ad. é sil multiplit: que cent itánz í áit avant. Quels mestiers est de entremetre de tel óvre? Mais li reis volt que saite fust sa volente.

Lith. d'Amb. Lelaire

Art. I. Co est a saueir, pais a saint yglise : de quel forfait que home out fait en cet tens, e il pout venir a saint yglise, out pais de vie et de membre. E se alquons meist main en celui qui la mere yglise requireit, se ceo fust u Euesque, u abbeie, u yglise de religion, rendist ceo que il jauereit pris, e cent sols de forfait, et de mer yglise de paroisse xx sols, et de chappele x sols.....

Art. xix. Ki purgist femme per forse, forfait ad les membres. Ki abate femme a terre pur faire lui forse, la multe al seignur x sols, s'il la purgist, forfaît est de membres.

Art. xxxv. Si femme est jugée a mort u a defacum de membres ki seit enceintée, ne faced lum iustice dèsquele sait deliuere.

Art. xxxvii. Si le pere truitet sa file en auultéric en sa maisonn, u en la maisonn son gendre, ben li laust oure (*ocire*) lauultere.

Trad. Ce sont les lois et les coutumes que le roi Guillaume garantit à tout le peuple d'Angleterre après la conquête du pays. Elles sont les mêmes (que celles) que le roi Edouard, son cousin, fit observer avant lui.

Art. 1. C'est à savoir, paix à sainte Eglise : de quel forfait qu'un homme se soit rendu coupable en ce temps, il peut venir à sainte Eglise, et y aura paix, c'est-à-dire garantie de vie et de membres. Et si quelqu'un met la main sur celui qui a requis la mère sainte Eglise, fut-il évêque, abbé ou religieux, il rendra celui qu'il aura pris, et cents sols pour le délit; et vingt sols pour la mère église paroissiale, et dix sols par la chapelle.....

Art. xix. Celui qui aura abusé d'une femme par violence

sera condamné à la mutilation; s'il l'a (seulement) jetée à terre pour lui faire violence, la peine sera d'une amende de dix sols, payable au seigneur; s'il l'a violée, peine de la mutilation.

Art. xxxv. Si une femme est condamnée à mort (1) ou à défection de membre (mutilation), et qu'elle soit enceinte, on n'en fera justice qu'après qu'elle sera délivrée.

Art. xxxvii. Si un père trouve sa fille commettant un adultère dans sa maison ou dans celle de son gendre, il lui est loisible de tuer l'adultère.

EXTRAIT d'une traduction du livre de Job, tiré d'un manuscrit de l'ancien chapitre de Paris.

« Un hom estoit en la terre us ki out nom Job. Parce est dit u li sainz hom demoroit ke li merites de sa vertut soit expresseiz. Quar ki ne sachet que us est terre de païens et la paienie fu en tant plus enloié de visces ke de n'out la conissance de son faiteor..... »

Trad. Un homme était dans la terre de Hus qui eut nom Job. Par cela il est dit que, où le saint homme demeurait le mérite de sa vertu est remarquable; car qui ne sait que Hus est terre de païens, et que le paganisme y est d'autant plus en proie aux vices que nul n'a la connaissance de son Créateur....

---

(1) Cette condamnation à mort est en contradiction avec l'article lxvii du même code qui porte suppression de la peine de mort. Cet article est ainsi conçu :

De SUPPLICIORUM MODO. Interdicimus etiam ne quis occidatur vel suspendatur pro aliquâ culpâ; sed eruantur oculi et abscidantur pedes, vel testiculi, vel manus, ita quòd truncus remaneat vivus in signum proditionis et nequitiæ suæ. Secundum enim quantitatem delicti debet pœna maleficis infligi.

DOUZIÈME SIÈCLE.

LES SEPT HEURES de la passion, en vers, pièce extraite d'un manuscrit en parchemin de l'ancienne bibliothèque de saint Victor de Paris.

« Iou ai a non H... ki le ditier a fait.
Dites dieus me pardoinst de quanque iou ai meffait.
Et puis si uous dirai de siet eures ki sunt
Plus precieuses dautres et plus a garder sont.
A leure de matines fu li consiaus tenus
Coument li bias iesus seroit pris et batus.
Asamblé sunt li iuis li grant et li menu..... »

TRAD. J'ai nom H... qui le ditier (récit) ai fait.
Priez Dieu qu'il me pardonne tout ce que j'ai fait de mal.
Et puis je vous parlerai des sept heures qui sont
plus précieuses que les autres qui sont à garder (c'est-à-dire à observer, à méditer).
A l'heure de matines, on tint conseil (pour savoir)
comment le beau Jésus serait pris et battu.
Se sont assemblés les Juifs, les grands et les petits (le peuple).....

Nota. A ce morceau assez étendu sera joint un *fac simile* dans notre recueil.

EXTRAIT d'une lettre de saint Bernard, écrite vers 1150 à son ami Raimond, chevalier, seigneur du Châtel-Ambroise, sur le gouvernement de sa maison; tiré du *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova*, de Bernard de Montfaucon. *Parisiis*, 1739, 2 *vol. in-fol.* Tom. II, p. 1384 :

« A gracieus et bien heureis en fortune et richesce

Raimond cheualier sires dou Chasteil-Ambroise, Bernard demenés ou temps de villece, salut. Demandei aiz a nos de estre ensignez de la cusanson et de la meniere de plus proufitablement governeir les choses et chevances familiaires et coment li peire de la maigniée qui est chief et gouvernour de losteil se doit avoir et maintenir..... »

Trad. A gracieux et bienheureux en fortune et richesses, Raimond, chevalier seigneur du Châtel-Ambroise, Bernard parvenu au temps de vieillesse, salut. Tu nous a demandé de t'instruire du soin et de la manière de gouverner le plus à profit les choses et propriétés particulières, et comment le père de la famille, qui est chef et gouverneur de la maison, doit agir et se maintenir.....

Nota. Nous donnons dans notre recueil plusieurs sermons de saint Bernard.

L'ORAISON DOMINICALE tirée d'un manuscrit en parchemin de l'ancienne bibliothèque de saint Victor à Paris.

« Sire pere, qui es és ciaux, saintefiez soit li tuens nons, auigne li tuens regnes, soit faite ta volanté, si come ele est faite el ciel, si soit ele faite en terre. Nostre pain de cascun ior nos done hui, et pardone nos nos meffais, si come nos pordonons a ços qui meffait nos ont. Sire ne soffre que nos soions tempté par mauuesse temptation, mes sire deliure nos de mal. »

Nota. Cette prière est prise dans un sermon dont nous donnons un extrait assez étendu dans notre recueil; cet extrait sera accompagné d'un *fac simile.*

DÉBUT de la vie de sainte Batilde, reine de France. Traduite du latin en romans vers la fin du XIIe siècle.

« Beneois soit nostres sires qui voulroit que cascuns hom fust saus et que cascuns veni a la connissanche de se vérité. sons nons doit être glorefiés en totes coses. car il fait des petits grans et des fous saiges et des poures riches : si come nos veons qu'il est aempli en ceste glorieuse Royne me Dame saincte Balthalt de la cui vie nos volons un peu parler a lonnor et a la gloire nostre seigneur.

Cheste Dame fut née de Sessoigne et estraite de royal lignie et fu en sa jonece des mescreans..... »

TRAD. Bénit soit Notre Seigneur qui voudrait que chaque homme fût sauvé et que chacun vînt à la connaissance de sa vérité. Son nom doit être glorifié en toutes choses ; car des petits il fait des grands ; des fous, des sages ; et des pauvres, des riches. Et, comme nous le voyons, cela s'est accompli à l'égard de cette glorieuse reine, madame sainte Bathilde, de la vie de laquelle nous voulons un peu parler à l'honneur et à la gloire de Notre Seigneur.

Cette dame est née en Saxe, de race royale ; dans sa jeunesse elle fut enlevée par des mécréans.....

EXTRAIT de la vie de saint Ignace, évêque d'Antioche ; tiré d'un manuscrit en parchemin de l'ancienne bibliothèque de Sorbonne. A la fin de ce manuscrit, on trouve écrit de la même main : *Anno Domini* M° CC°.

« Quant trajanus le vit (*l'évêque Ignace*) si li dist, les tu chou maus deales qui mes comandemens

trespasses, et fais as gens nostre loi deguerpir. Sains ignaces li respondi, nus ne devroit apeler bon crestien dyale, car li deale sont molt loing des sergans dieu; mais porche que iai fait as deales maint ennui et quil me heent, mas tu apelé diale; ie ne suis mie diale..... »

Trad. Quand Trajan le vit, il lui dit : Es-tu ce mauvais diable qui transgresse mes commandemens et fait aux gens abandonner notre loi? Saint Ignace lui répondit : Nul ne devrait appeler diable un bon chrétien, car les diables sont très-loin des serviteurs de Dieu. Mais parce que j'ai causé maint ennui aux diables et qu'ils me haïssent, tu m'a appelé diable, je ne suis point diable.....

Nota. Ce passage plus détaillé sera accompagné du *fac simile* dans notre recueil.

TREIZIÈME SIÈCLE.

RELATION du supplice de l'emperenr Murtzulphe, raconté par Villehardouin, vers 1212, dans sa *Conquesta de Constantinople.*

« En cel termine si avint que lempereres Morchuflex qui auoit lez œlz traiz, cil qui auoit murtri son seignor lempereor Alexis le fil lempereor sursac, celuy que li pelerin auoient amené en la terre senfuyoit oltre le braz coiement et a poi de gent. Et Tierris de Los le sot, cui il fu enseigniez, si le prist et lamena a lempereor Baudoin en Constantinople; et lempereor Baudoin en fu mult liez et emprist conseil a ses homes quil en feroit dhome qui tel murtre

auoit faict de son seignor, a ce fu accordez li conseil que il auoit une colonne en Constantinople enmi la ville auques, qui ere une des plus haltes et des mielz ourées de marbre qui onques fut veue doil : et enqui le feist mener et lo feist saillir aual, voiant tote la gent que si halte iustise deuoit bien toz li monz veoir. Ensi fu menez a la colonne lempereor Morchuflex et fu menez sus et toz li pueples de la citez acorrut por veoir la merueille. lor fu botez a val, et chaï de si halt que quant il vint à terre que il fu toz esmiez..... »

Trad. Dans cet intervalle, il arriva que l'empereur Murtzulphe, qui avait les yeux tirés, celui qui avait assassiné son seigneur l'empereur Alexis, fils de l'empereur Isaac, celui que les pélerins (les croisés) avaient amené à terre (débarqué), s'enfuyait au-delà du bras (du Bosphore), en cachette et avec peu de gens. Et Thierry de Los le sut, à qui il fut dénoncé, et le prit et l'amena à l'empereur Baudouin à Constantinople. Et l'empereur Baudouin en fut très-content, et prit conseil de ses barons sur ce qu'il ferait d'un homme qui avait commis un tel meurtre envers son souverain. Tout le conseil fut d'accord qu'il y avait une colonne à Constantinople au milieu de la ville, qui était une des plus hautes et des mieux travaillées en marbre que l'on ait jamais vues, qu'il fallait l'y mener, et le faire sauter du haut en bas en présence de tout le peuple, que tout le monde devait voir un si grand acte de justice. Ainsi fut mené à la colonne l'empereur Murtzulphe; on le fit monter dessus, et tout le peuple de la cité accourut pour voir ce spectacle. Aussitôt il fut précipité du haut en bas; et il tomba de si haut que quand il vint à terre il fut tout fracassé.....

PROLOGUE d'une Bible traduite en vers, depuis la Genèse jusqu'à l'histoire du roi Ezechias. Tiré des manuscrits de Colbert. Le traducteur est inconnu.

« Al rei de glie (*mot abrégé*), a Deu omnipotent,
Ke maint senz fin et senz commense ment,
Le mund guuerne tut par son iugement,
Ki est a soens chascun lui présent,
A chascun sucurable ki a lui se prent,
Hon puissance senz definement.
El nun del pere, del fiz, del espirist,
Des trois persones ke sunt un Deu parfit,
Commensement de geste nuuel escript
Destorie estrait nest pas de fable dit,
Dans en an est en sante eglise lit,
Et ce dit Ieronime ki les merueilles vit :
Nest pas leals ki cest tient en despit.

TRAD. Au Roi de gloire, à Dieu tout-puissant
qui est sans fin et sans commencement,
le monde entier gouverne par son équité.
Qui est à chacun des siens (toujours) présent,
secourable à chacun qui à lui recourt,
a puissance sans aucune borne.
Au nom du Père, du Fils, de l'Esprit,
des trois Personnes qui sont un Dieu parfait,
commencement de ce nouvel écrit
extrait d'histoire et nullement de fable,
pendant l'année en sainte église est lu;
et ce dit (S.) Jérôme, qui vit (étudia) ces merveilles :
n'est pas loyal qui n'aime point ce livre.

FORMULE de convocation de l'arrière-ban, faite en 1241 au nom du prince Alphonse, frère de saint Louis. Cette pièce copiée sur l'original fort bien écrit sur un carré de parchemin plié en trois, et fermant avec des lacs de soie, est hérissée d'abréviations, que nous sommes obligé de rendre en toutes lettres, manquant de caractères avec les signes abréviatifs.

« Nostre ame et feal en nom de Dieu a vos me recomande tant que fair se puet, ci uos faizons sauer que noyze seit mue entre nostre cosein de la marche e nos, e auons talent de ly mouer guerre e debat efondre o leide de nostre seigno le rey; preceu uos mandons que a vostre poer ueignez a nos o to harneis que a cheualer aparteint; et a ceu ne faiglez, e nos vos a scauros gré, et de tot nostre poer e cheuance no lo cognoistrons tant e si fort que seré contant de nos. Donné a Poeters, le jor dauant la tiphaine, M. CCXLI. *signé* ALPHONS. »

TRAD. Notre amé et féal; au nom de Dieu, à vous me recommande autant que faire se peut; ci nous vous faisons savoir que division s'est élevée entre notre cousin de La Marche et nous; et que nous avons envie de lui faire la guerre, et terminer le débat avec l'aide du Roi notre seigneur; c'est pourquoi nous vous mandons qu'autant que vous le pourrez, vous veniez près de nous avec tout l'équipage qui appartient à un chevalier; à ce ne manquez; nous vous en saurons gré, et de tout notre pouvoir et nos moyens, nous reconnaîtrons tellement ce service que vous serez content de nous. Donné à Poitiers, le jour avant l'Epiphanie (c'est-à-dire le 5 janvier), 1541. *Signé* ALPHONSE.

Au dos est écrit: « A notre amé et féal Gerards Calains. » Et au côté opposé est écrit d'une main différente: « Lettre de monseigneur le comte de Poitiers pour Gerard Calain. »

EXTRAIT de la *Bible hystoriaux* ou *Hystoires escolastres*, trad. du latin de Pierre Comestor, par Guiart Desmoulins vers la fin du XIIIe siècle, tiré d'un superbe manuscrit de cette Bible, daté de 1297, qui était à Lyon dans la riche bibliothèque de feu M. Coulon. Nous y avons copié nous-même la traduction du pseaume 119, *Dixit Dominus Domino meo*..... Voici les cinq premiers versets de cette traduction très littérale.

« Nostre sires dist a monseign^r sies toi a mes dextres.

De ci atant que ie mette anemis soubs le chamel de tes piés.

Nostre sires mettra hors de Syon de la uerge de ta uertu seingneurie ou milieu de tes anemis.

Li commencemens est a toi ou iour de ta uertu et ou resplendissement de tes sainz. ie tengendrai deuant que lucifer fust.

Nostre sires a iuré, et ne se repentira mie. tu es pardurablement prebstres selonc lordre de Melchisedec.

Nostre sires qui siet a ta destre debrisera les rois ou iour de son ire..... »

TEXTE LATIN. Dixit Dominus Domino meo : sede à dextris meis.

Donec ponam inimicos tuos : scabellum pedum tuorum.

Virgam virtutis tuæ emittet Dominus ex Sion : dominare in medio inimicorum tuorum.

Tecum principium in die virtutis tuæ, in splendoribus sanctorum : ex utero ante luciferum genui te.

Juravit Dominus, et non pœnitebit eum : tu es sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech.

Dominus à dextris tuis : confregit in die iræ suæ reges.....

QUATORZIÈME SIÈCLE.

ÉPITAPHE qui se voyait jadis gravée sur une tombe dans le cloître des Cordeliers à Reims.

« CI : DEVANT : GIST : EN : ICESTE : AIRE :
LI : CORS : THOMAS : LAPOTHECAIRE :
QUI : PASSA : NUEF : IOURS : EN : IANVIER :
LAN : TROIS : CENS : XI : ET : UN : MILLIER :
DIEX : QVI : VENRA : POVR : NOVS : IVGIER :
LE : VVELLE : AVEC : LVI : HERBERGIER. »

Nota. Un *fac simile* en caractères gothiques assez singuliers est joint à cette épitaphe dans notre recueil.

EXTRAIT d'une ordonnance de l'évêque de Metz (Adhémar de Monteil) du 16 septembre 1332, qui reproche aux moines de cette ville et des environs,

« 1° de porter des solers destranchiés com cheualiers, des chausses de colour, des robes des plous preciouses et sintes de sintures d'argent auec las ou nowes de soie si estroits com damoiselles, et des flos tant quils puissent couurir leurs espaules.

2° de cheuaucer a grans espées com ung conte les iambes descouvertes.

3° d'aller de neu et de ior en place commune, en nosses, en danses et en aultres leus que ne sont mie a dire.

4° de menjuer en iardin auec femmes seculieres et nonains a grant foison de menestriés..... »

Nota. Ce fragment n'a pas besoin de traduction. Ces déréglemens, qui

tenaient à l'ignorance et à la grossièreté du siècle, ne regardaient que les moines; le haut clergé et le clergé séculier ne présentaient pas de tels abus. Un pieux évêque de Metz (Pierre de Luxembourg, mort en 1387,) fut mis au rang des bienheureux en 1527.

EXTRAIT du recueil des ordonnances de nos rois, tom. III, pag. 591, où se trouve un *Réglement pour les tisserands de toile,* donné par le roi Jean à Troyes « le « mardi darrenier iour d'octobre (31) l'an de grâce mil « trois cent cinquante sept.) L'article VII de ce réglement est ainsi conçu :

« *item.* Se uns ouurier dudit mestier ouuroit auec une femme laquele il disoit estre sa femme en lostel daucuns desdit tixerans; se il estoit ainsi que il veinst a la congnoissance du maistre du mestier ou du maistre de lostel chiez cui il demouroient que elle fust sa concubine, le maistre ou sergent dudict mestier auoient accoustumé d'aller en lostel ou il demouroient, signifier au maistre dudit hostel comment le valet et femme nestoit mie espoux : et se il estoit ainsi que après ceste signification le maistre dudict hostel les souffrist à gesir (*coucher*) ensemble en son hostel et en ung lit, ycilz maistre estoit a six solz six deniers tournois d'amende; cest assauoir cinq solz audict preuost pour le Roy et dix huict deniers tournois pour lesdiz maistres et sergens dudict mestiers..... »

Nota. Ce morceau, qui n'a pas besoin de traduction, prouve que le gouvernement exerçait la plus grande surveillance sur les mœurs.

EXTRAIT d'un manuscrit provenant de l'ancienne bibliothèque de la maison de l'Oratoire à Paris, et qui a pour titre : *CES CI LOU PSALTIER trait et translatait en romans, en laingue lorrenne selonc la veritait et selonc lou commun laingaige au plus pret dou latin qu'en puet bonnement.* On lit à la fin : *Ci finit li psaultier en romans escript et translateit per une main laic. M CCC LXV ans.* (1. *vol. in*-12.) Domus oratorii parisiensis. »

Nous allons rapporter le commencement du psaume second, *Quare fremuerunt gentes, etc.*, il n'est point divisé par versets dans le manuscrit, car ce n'est guère que vers le XVIe siècle qu'on a adopté cette division; cependant, pour rendre plus intelligible cette traduction, nous numéroterons les quatre premiers versets que nous rapportons :

« 1. Pourquoi firmissent et sont troublez et courircieit li gens, et li pueuples ont penceit vaniteit et pour niant : 2. li roys de terre et li princes se sont tuit mis ensemble et estoit d'un escort encontre nostre signour et contre son eslut et son crist. 3. or esronpons lour loiens et nous getons fuer de lour subiection et dure seruitude. 4. or ils qui lassus es cielz habite se moqueroit d'eulz et nostre sires fronceroit per derision son neiz sur eulz..... »

Au lieu de traduction française nous donnons le latin.

1. Quare fremuerunt gentes, et populi meditati sunt inania. 2. Astiterunt reges terræ, et principes convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus. 3. Dirumpamus vincula eorum, et projiciamus à nobis jugum ipsorum. 4. Qui habitat in cœlis irridebit eos : et Dominus subsannabit eos.

Nota. Nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici, comme dans notre

recueil, le *prologue* de cette traduction du Psautier; l'auteur y parle de l'état où était la langue romane de son temps et de la difficulté de traduire le latin dans cette langue : « Pour tant, dit-il, que langue ro-« mance est plus asseiz que nulle aultre langue entieire et perfaite, il « n'est nulz tant soit hoin clers que lou laitin puiessent translateir entiei-« rement en roumant.....» Ce prologue assez long est curieux.

L'ORAISON de Jean Dupin.

« Ci commence loroyson jehan Dupin.

Ihucrist parfais de tous temps, mes Dieu, mes sires et mes rois qui pour nous vot naistre et morir. et tu fus devant tous les siècles, et p. tous tems sens fin seras. Je qui suis ta créature q. ma fais et a voulu q. ie soye. Glorifiés soyes tu de tous les maux et les biens qui me véndront. Sire qui me a fais et es poyssans de moy deffaire, fais ta volenté de moy. Sire Dieu, aies merci de moy. sauue moy, garde moy p. tous temps de la temptacion de l'annemi..... »

Trad. Ci commence l'oraison de Jean Dupin.

Jésus-Christ, parfait de tout temps, mon Dieu, mon Seigneur, mon roi, qui pour nous a voulu naître et mourir. Tu fus avant tous les siècles, et dans tous les temps tu seras sans fin. Moi qui suis ta créature, (c'est toi) qui m'as fait et qui a voulu que je fusse. Que tu sois glorifié de tous les maux et les biens qui m'arriveront. Sire, qui m'a fais et qui as le pouvoir de me détruire, fais de moi ta volonté. Seigneur Dieu, aies pitié de moi, sauve-moi, garde-moi en tout temps de la tentation de l'ennemi.....

Nota. Le caractère de ce manuscrit tient de celui qu'on a appelé depuis civilité; nous donnons le *fac simile* de cette prière dans notre recueil.

XV.e Siècle.

Ci cōmēce Coroyson iehā du piu.

Ihucrist p̄sais de tous temps mes
Dieu mes sires et mes rois qui
pour nous vot naistre et morir. Tu
sus devāt tous les siecles. Et p̄ tous
tēps seus sin seras. Je qui suis ta cre-
atire q̄ ma fais et a voulu q̄ ie soye.
Glorisies soyes tu de tous les maux
et les biens qui me vēdrōt. Sire qui
mea fais et es poyssās de moy dessai-
re fais ta volente de moy. Sire dieu
aies merci de moy Sauve moy garde
moy p̄ tous tēps de la tēptaciō de lāuemi.

Lith. d'Arnaud Bonnet à Dijon.

QUINZIÈME SIÈCLE.

EXTRAIT d'une pièce sur les *MIRACLES de la Sainte Vierge*, tiré d'un manuscrit de l'ancienne bibliothèque de Notre-Dame de Soissons. Le but de l'auteur est de persuader qu'il suffit d'être fidèle à réciter quelques prières à la Sainte Vierge, pour être assuré de son salut.

« Bien vous puis de cetui tant dire
Quil ne sauoit chanter ne lire
En romantier chartre ne brief,
Ne ne sauoit longue ne brief.
Vne messe sans plus sauoit
Salue sancta parens quauoit
Aprise denfance et dusage.
N'en karesme, ne en charnage
N'a pentecoste, n'a noel
Ne chantast nul for el,
Cestoit tous iors tous ses effors
Et por les vifs et por les mors..... »

TRAD. Je puis bien vous dire de celui-ci qu'il ne savait chanter, ni lire en romance, ni charte, ni bref, et ne savait ni longue, ni brève. Il ne savait qu'une messe, (et c'était celle) *salve*, *sancta Parens* qu'il avait apprise d'enfance et d'usage (à force de la répéter). Ni en carême, ni en charnage (temps où l'on peut manger de la viande), ni à la Pentecôte, ni à Noël, il ne chanta autre chose que cette messe; c'était tout ce qu'il pouvait faire pour les vivans et pour les morts..... (La Vierge fit un miracle en faveur de cet ignorant.)

Nota. Cette pièce est accompagnée d'un *fac simile* dans notre recueil.

EXTRAIT d'un recueil de moralités, tiré d'un manuscrit sur papier, de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye de St.-Victor de Paris.

« Come len veult jouer aux eschès len les prent en vn sachet et fait on au jeu plusieurs personnaiges Roys, Roynes, chlrs et villains. et après le jeu les remet on ou sachet ou l'en les prinst. et avient aucune fois que celluy qui a esté Roy au jeu est au fons du sachet. aussi joue nostre seigneur de nous qui nous prent en la terre touz nuz et nous met en diuers estaz au monde et a la mort resout touz homes en terre, car autant a le poure en terre comme a le Roy..... »

TRAD. Lorsque l'on veut jouer aux échecs, on les prend dans un sac, et on place au jeu plusieurs personnages, rois, reines, chevaliers et vilains (les pions); et, après le jeu, on les remet dans le sac où on les avait pris. Il arrive parfois que celui qui a été roi au jeu se trouve au fond du sac. Ainsi Notre Seigneur dispose de nous; il nous prend dans la terre tout nus, et nous place en ce monde dans divers états; puis à la mort il remet tous les hommes en terre (en parfaite égalité), car, dans la terre, le pauvre possède autant que le roi.....

Nota. Ce morceau sera accompagné d'un *fac simile* dans notre recueil.

EXTRAIT d'une circulaire de Charles VII, encore dauphin, dans laquelle il justifie le meurtre du duc de Bourgogne, Jean-sans-peur, commis sous ses yeux le 10

septembre 1419, dans l'entrevue de Montereau. La lettre entière est dans notre recueil ; nous nous bornons ici à un fragment copié sur l'original.

« De par le regent Daulphin de Viennois, duc de Berry, de Tourraine et conte de Poitou.

Chiers et bien amez, nous tenons que uous auez assez sceu coment nagueres nous assemblasmes auecques le duc de Bourgongne..... il nous promist entre aultres choses faire, dedans ung moys sur la foy et serment de son corps, guerre aux anglois anciens enemis de mond. seigneur et uostre (le roi)..... a laquelle cause soyons uenus en ceste uille de monstereau et en icelle ayons fait bailler le chasteau de cette dicte uille en nous deslogeant; et après que nous feusmes auecques luy en la maniere que il demanda, lui remontrasmes amiablement come nonobstant ladicte paix et sesd. promesses il ne faisoit ne auoit fait aucune guerre ausd. angloiz, ne aussy fait vvider les garnisons que il tenoit, ainsy que promis auoit esté par led. de Bourgongne, desquelles choses faire et accomplir le requerions, a quoy il nous respondit plusieurs oultrageuses paroles, et tira son espée pour nous courir sus et villenner de nostre personne, laquelle comme depuis auons sceu il entendoit prendre et mectre en sa subjection; de laquelle chose, la mercy nostre seigneur, et par la bonne aide de nos loyaux serviteurs auons esté preseruez et luy mort pour son oultraige et sur la place. sy vous signiffions ces choses comme a ceulx que

somes certains que estes tres ioyeux dont ainsy auons esté préserué d'un tel peril ; et vous prions.....

Escript a nemoux, le xvij° iour de septembre (1419). *signé* CHARLES *et à côté à droite* MALLIERE. »

Cette lettre, d'une petite écriture ronde, semi-gothique, approchant du caractère civilité, assez difficile à déchiffrer à cause des abréviations que nous avons fait disparaître, est sur une seule page en vingt-cinq longues lignes. On y voit les trous par lesquels on faisait passer les fils de soie qui la fermaient avec de la cire. L'adresse est au milieu du verso, et porte : A NOS CHIERS ET BIEN AMEZ LES CONSEILLIERZ BOURGEOIS ET HABITANS DE LA VILLE DE LYON.

DÉLIBÉRATION de la chambre des comptes de Dijon. Les membres de cette chambre, président, maîtres, auditeurs et clercs, étaient très-assidus à se rendre à ladite chambre tous les jours de la semaine depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Par esprit de piété plutôt que par désir du repos, ces Messieurs prirent la délibération suivante :

« Le samedy douziesme de iuillet 1438, par Messeigneurs des comptes a esté deliberé que attendu que iournellement des le matin iusques au soir, chacun iour ouurant de la sepmaine, ils sont en la chambre des comptes : que le samedy après disner ne y seront plus doresenavant en ladicte chambre pour besoigner, mais yront aux vespres et le diuin office en honneur et reuerance de la benoyste vierge marie ; consideré aussy que en la

chambre des comptes a Paris les seigneurs de ladicte ils ne vont point en ycelle pour besoingner les samedys après disner. »

EXTRAIT de la vie de Louis II (et non Louis III) duc de Bourbon, mort en 1419, écrite par Jean Dorronville, vers la fin du xve siècle. Ce fragment est relatif à la manière dont ce bon duc célébrait ordinairement la fête du roi de la fève :

« Vint le iour des Roys ou le Duc de Bourbon fist grand feste et lye chere et fist son roy d'ung enfant en laage de huict ans, le plus poure que l'on trouuast en toute la uille ; et le faisoit uestir en habit royal, en lui baillant tous ses officiers pour le gouuerner, et faissant bonne chere a celuy roy, pour reuerance de Dieu. Et le lendemain disnoit celuy roi à la table d'honneur ; après venoit son maistre d'hostel, qui faisoit la queste pour le poure Roy, auquel le Duc Loys de Bourbon donnoit communément quarante liures pour le tenir à l'escole, et tous les chevaliers de la cour, chascun un franc ; et les escuyers chascun un demi-franc ; si montoit la somme aucune fois près de cent francs, que l'on bailloit au pere ou a la mere pour les enfans a enseigner à l'escolle sans aultre œuure ; dont maints d'iceulx en uiuoient a grant honneur, et cette belle coustume tint le vaillant duc Loys de Bourbon, tant comme il vesquit. »

SEIZIÈME SIÈCLE.

EXTRAIT d'une prière qu'on récitait soir et matin dans toutes les familles au commencement du XVIe siècle.

« Mon benoist dieu ie croy de cueur et confesse de bouche tout ce que saincte eglise croit et tient de uous et que ung bon catholicque doit de nous sentir et croyre, et proteste cy deuant uostre maiesté que ie uueil uiure et mourir en ceste foy et y perseuerer toute ma uie et uous recognois mon dieu créateur de tout le monde. Et moy uostre poure creature subjecte et seruante uous fays la foy et hommaige de mon corps et de mon ame que je tiens de uous noblement ainsi come de mon souuerain seigneur auec tous les biens naturelz, spirituelz et temporelz que iay que oncques ieuz et que iatens auoir de uous en ce monde cy et en l'autre. et de tout mon cueur uous en loue et remercye. Et en signe de recongnoissance uous paye de ce petit tribut au matin et au soir. c'est que ie uous adore de cueur et de bouche en foy, en esperance et en charité de ceste petite orayson qui tant seulement appartient a uostre benoiste maieste seigneurie et diuinité. et uous requiers..... »

EXTRAIT du traité intitulé *Le chevalier de la Tour*, composé en 1371 par Geoffroy de la Tour Laudry, mais remis dans un français plus moderne vers la fin du XVe

siècle, et ainsi imprimé à Paris par Guillaume Eustace, en 1514, *in-fol. goth.*

« Comment la fille au roy darragon perdit a estre royne despaigne.

« Jl est contenu es geste despaigne que le roi darragon auoit deux filles, et voulut le roy d'espaigne en auoir une; et pour mieulx eslire celle qui mieulx luy plairoit, si se contrefit en guise dung seruiteur et alla auec ses ambassadeurs et messagés qui estoient ung evesque et deux barons. Et ne demandés pas se le roi darragon leur fist grant honneur et grant ioye. les filles du roy s'appareillerent et se ratournerent au mieulx qu'elles peurent, et par especial lainsnée qui pensoit que les parolles feussent pour elle. si furent leans trois iours pour veoir et regarder leurs contenances dont il aduint quau matin le roy despaigne qui estoit déguisé regardoit la contenance delles; si regarda que quant len salua lainsnée quelle ne leur respondit riens que entre ses dens et estoit fiere et de grant port. mais sa seur estoit humble et de grant courtoysie plaine et saluoit humblement le grant et le petit..... »

Nota. Un *fac simile* accompagne cet article dans notre recueil. Il est inutile de dire qu'après plusieurs autres renseignemens pris par le faux serviteur sur le caractère et la conduite des deux sœurs, il préféra la cadette.

EXTRAIT de l'*Histoire des trois Maries*, composée en vers français par Jean de Venette en 1345 et mise en prose en 1505 par Jean Drouin qui y a fait plusieurs additions aux-

quelles nous n'empruntons que la tirade contre le luxe des dames de Lyon, luxe qui sans doute avait été occasionné par le séjour que la cour avait fait dans cette ville pendant les guerres d'Italie. Jean Drouin apostrophe ainsi ces dames :

« O femmes de Lyon, qui en toutes gorres (1) passez les femmes de france, uostre desir ne est que en beaus habillemens et riches bagues ; uostre cueur est de tout a danser, rire, railler et gaudir a tort et a trauers ; uos grans mondanitez, uos testes accoustrées de perles, chaisnes et pierreries, seront elles cause de uostre saluement ? certes ie crois que non. uos obstinations et uouloir de faire pis seront ils cause damander uostre uie ? certes ie crois que non ; car iai ueu de mes yeulx que plus ua auant et plus estes gorrieres. De nos parisiennes je me desporte, car elles ne portent pas si grans estat, sinon quelles le puissent bien maintenir sans reprehension. Des amyennoises ie ne dis mot, car leur uie est tres simple et leur estat tres honneste. les orleianoises approuchent des parisiennes en plusieurs choses. Les Rouennoyses passent toutes les aultres, et les auignonoises aussy, mais a ceulx a qui il appartient i'en laisse la correction..... »

Nota. Cet ouvrage de Jean Drouin offre beaucoup d'autres singularités. Par exemple, il fait des reproches aux femmes de ne pas allaiter leurs enfans comme a fait la Sainte Vierge « et cela par un attachement mondain

---

(1) Le mot *gorre* signifie luxe, magnificence, ostentation, vanité, recherche dans la toilette, débauche, etc. Favin, dans son *Théâtre d'honneur*, appelle la trop fameuse Isabeau de Bavière « grande gorre, pour se « bobander, dit-il, en habits à l'allemande. »

« à la beauté de leur sein ; ce qui touchait fort peu la mère du Sauveur. » Ailleurs il exhorte les gens d'église à ne point donner de bénéfices à leurs parens « suivant l'exemple de Jésus-Christ qui ne fit pape aucun des « siens. » Il rapporte aussi une histoire de saint Longis (ce soldat qui perça le côté de J.-C.) lequel, après sa conversion, fonda le monastère de l'Ile-Barbe, etc., etc.

LETTRE de François Ier, écrite en 1521 ; cette lettre prouvera que si ce roi a rendu un grand service aux lettres par la protection qu'il leur a accordée, et surtout par l'usage de la langue française qu'il a rendu plus commun (1), il n'a du moins pas contribué personnellement par son style et par son orthographe à l'amélioration de cette langue. Voici cette lettre, prise au hasard entre plusieurs ; elle est adressée à sa mère, Louise de Savoie.

« Madame,

Tout aseteure ynsy que ie me vouloys mettre o lit est aryué Laual, lequel ma aporté la serteneté deu leuement deu siege de Mesyeres ; ie croy que nos anemys sont en grant pene vu la honteuse retraite qu'yl ont fet : pour tout le your de demayn, ie soré le chemin quys prendront. et selon sela il nous fodra gouverner. et s'yl ont ioué la pasyon, nous iourons la vangance (2). Vous suplyant, madame, vouloyr mander partout fere remercier Dieu..... et fesant fyn a ma lettre, remetant le tout seur le porteur, pry a Dieu qu'il vous doynt tres bonne vie et longue.

Votre tres humble et tres obeyssant fyls

signé FRANÇOYS. »

---

(1) Voyez son ordonnance du mois d'août 1539, rédigée par Poyet.

(2) Cela est relatif aux *Mystères* qu'on jouait alors.

EXTRAIT des *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, publiées en 1525. Il est question dans ce passage de la réforme de Luther qui alors commençait à se répandre de tous côtés, et qui mettait en mouvement tous les esprits.

« Lors commencea le temps de pleurs et de douleur pour les injustices, exactions et aultres aduersitez depuis aduenues en france et ailleurs procédans, comme il est à croire, de plusieurs pechez publicques (*sic*), scauoir de heresies, superstitions, deuinations, ars magicques et choses contraires a la foy catholique qui ont eu depuis cours; et aussi que tous estats sont peruertis et déguisez de meurs, conditions et qualitez..... Le xv iour dauril mil ccccc. xxi, les faulses propositions de maistre Martin Luther furent disputées en lescolle de theologie de Paris, et comme erronées, hereticques et scandaleuses condamnées et reprouuées.... par icelles ledit Martin Luther et ses adherens tendent a destruyre la monarchie de leglise romaine, lauctorité du pape, puissance et dignité ecclesiasticque, adnuller aucuns des sacremens leglise, et entre autres celluy de confession auriculaire. Veullent donner puissance à toutes personnes chrestiennes indifferamment de consacrer, prohibent la veneration des ymages, les prieres que on faict aux saincts et sainctes, contempnent toutes les institutions faictes par les papes et saincts conciles tant des jeûnes que prohibition de manger chair, et aussi des religions (ordres religieux) approuvées, tendans par ces moyens fort caultèment attaire les simples

personnes a viure a leur volunté et subsecutivement a deuier de la foy non apparemment, mais soubs couuerture du bien..... »

EXTRAIT de Montaigne. On peut bien assurer qu'à la mort de Montaigne (en 1592), la langue française, à part quelques mots et l'orthographe étymologique, était formée et qu'elle avait alors toute la force, toute l'énergie, toute la concision dont une langue puisse s'honorer; c'est pourquoi nous terminerons nos extraits par le mot que ce philosophe naïf, mais parfois un peu trop en déshabillé, a mis en tête de son ouvrage modestement intitulé Essais.

« C'est icy un liure de bonne foy, lecteur. Il t'aduertit dès l'entrée que ie ne m'y suis proposé auscune fin, que domestique et priuée : ie n'y ai eu nulle consideration de ton seruice, ny de ma gloire : mes forces ne sont pas capables d'un tel dessein. Ie l'ay voué à la commodité particuliere de mes parents et amis..... Si c'eust esté pour rechercher la faueur du monde, ie me fusse mieulx paré, et me presenteroy en une desmarche estudiée : ie veulx qu'on m'y voye en ma façon simple, naturelle et ordinaire, sans contention et artifice : car c'est moy que ie peinds. mes deffauts s'y liront au vif, et ma forme naifue austant que la reuerence publique me l'a permis. Que si i'eusse esté parmy ces nations qu'on dict viure encores soubs la doulce liberté des premieres loix de nature, je t'asseure que ie m'y feusse tresvolontiers peinct tout entier et tout nud. Ainsi lecteur, ie suis moy-mesme

la matière de mon livre ; ce n'est pas raison que tu employes ton loisir en un subiect si friuole et si vain. Adieu donc. De Montaigne, ce premier de mars mil cinq cents quatre vingt. »

Tels sont les fragmens ou extraits d'une partie de notre Recueil des monumens de la langue française. Nous ne nous dissimulons point que ces extraits en petit nombre, et qui ne sont, pour ainsi dire, que des fragmens de fragmens, ne peuvent donner qu'une idée très-imparfaite de l'état de la langue dans les différens siècles et dans les différentes parties de la France. Mais ce n'est pas dans un espace aussi restreint qu'il était possible d'appuyer l'histoire de cette langue d'une quantité suffisante de pièces originales et authentiques, qui, raisonnées, discutées et présentées à des époques très-rapprochées, fissent voir, en marquant tous ses pas, combien sa marche a été lente et cependant graduée depuis Charles-le-Chauve jusqu'à Charles V, et comment la protection que ce dernier prince a accordée aux lettres a fait prendre à cette langue un essor plus prononcé, plus suivi et qui a contribué à en accélérer les progrès ; notre Recueil complet pourra seul offrir ces développemens.

NOTE DE RENVOI.

(Voyez ci-dessus la note, p. 7.)

COLLECTION DES ANCIENS MONUMENS DE L'HISTOIRE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE (du XIIe au XVIe siècle), tirés des manuscrits de la bibliothèque du Roi, et formant douze ouvrages distincts, recueillis, publiés et imprimés à Paris, par M. Crapelet, de 1826 à 1834, en 13 *vol. gr. in-8°, sur pap. Jésus vélin fort.*

CETTE belle collection, si intéressante pour l'amateur de la littérature du moyen âge, a un rapport trop direct avec l'objet que nous traitons, pour que nous ne donnions pas avec quelques détails la liste des douze ouvrages qui la composent, ainsi que nous l'avons annoncé précédemment. Cet appendice est d'autant mieux placé à la suite de notre travail, que nous terminons chacune des douze notices par un petit fragment de l'ouvrage qui en est l'objet; ces nouveaux extraits seront une heureuse addition à ceux que nous avons rapportés plus haut. Nous allons suivre l'ordre de publication de chaque ouvrage, dont nous donnerons le titre exactement; et en tête de chaque article, nous indiquerons le siècle dans lequel l'ouvrage a été composé.

1° XIIe SIÈCLE. — VERS SUR LA MORT, par Thibaud de Marly, imprimés sur un manuscrit de la bibliothèque du Roi. *A Paris, de l'imprimerie de*

Crapelet, rue de Vaugirard, N° 9. *Sans date* (1826). *Gr. in-8° de* 58 *pag.* Prix : 5 fr. (1)

L'avertissement, les notes et le glossaire sont de M. Méon. L'avertissement en 14 pages, est terminé par une chanson attribuée à Thibaud de Marly, et par le fragment d'un ouvrage du même Thibaud, intitulé : *l'Estoire li romans mon seignor Tiebaut de Mailli* (sic). Ce fragment, relatif à la conduite de l'antechrist, a plus de cent vers sur la même rime en *ier*. Viennent ensuite, pp. 15-41, les stances sur la mort, avec un titre latin ; elles sont au nombre de 49, de douze vers chacune. Voici la première :

Mors, qui m'as mis muer en mue
En tel estuve où li corps sue
Che qu'il fist au siècle d'outraige,
Tu lièves sor tous ta machue ;
Mès nus por ce se pel ne mue
Ne ne cange son viés usaige.
Mors, ti suelent cremir li saige.
Or ceurt cascuns à son damaige,
Qui n'i puet avenir, s'i rue :
Por ce ai-je cangié mon coraige,
Et ai laissié et giu et raige ;
Mal se moulle qui ne s'essue.
Mors fera, mors nequam
Legem dans omnibus æquam.

La dernière strophe est suivie de ces quatre vers :

Icist finent les vers Bouchart
Dict de Marly que Dieu gart

(1) Quoique plusieurs des ouvrages de cette collection ne se trouvent plus dans le commerce, nous donnons le prix fixé par l'éditeur ; et nous ajoutons en note les prix auxquels quelques-uns de ces mêmes ouvrages ont été portés dans des ventes publiques, pour prouver combien ils sont recherchés par les amateurs. Par exemple, ce mince volume des VERS SUR LA MORT, lors de la vente de la bibliothèque de M. Méon en 1829, a été porté jusqu'à la somme de 20 fr. Voy. son *Catalogue*, n° 209.

De celui feu qui tout jor art,
Einz le preigne à la sue part.
AMEN, AMEN. FIAT, FIAT.

Le glossaire à deux colonnes, pp. 43-58, termine le volume. Ces stances sont bien du douzième siècle, puisque Thibaud de Marly vivait encore en 1189. L'éditeur a jugé à propos d'employer le *v* au milieu des mots et d'ajouter des accens et la ponctuation au texte. Nous avouons que cela en facilite l'intelligence, mais l'orthographe du temps en est peut-être un peu trop rajeunie.

2° XVIe SIÈCLE. — LETTRES DE HENRI VIII A ANNE BOLEYN, avec la traduction; précédées d'une notice historique sur Anne Boleyn. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet. Sans date* (1826). 1 *vol. gr. in-8° de* XXIV-229 *pag., avec les portraits de Henri VIII et d'Anne Boleyn.* Prix : 21 fr., *épuisé* (1).

M. Crapelet, éditeur de cet ouvrage curieux, est auteur de la *Notice historique sur Anne Boleyn* (pp. 1-66) qui a exigé beaucoup de recherches. Les lettres sont au nombre de dix-sept sans date, dont neuf sont en français, si cependant on peut appeler français le jargon de ce céladon royal des bords de la Tamise; on en peut juger par ce début de la première lettre :

« Ma mestres et amye, moy et mon ceur se mestet en vous mains, vous suppliant les avoyre pur recomandés à vostre bone grace, et que par absens vostre affection ne

---

(1) Un exemplaire de cet ouvrage a été adjugé à la somme de 40 fr., lors de la vente de la bibliothèque de M. Amanton, en 1832. Voy. son Catalogue, n° 487.

leur soit diminue, car pur ogmenter leur peine ce seroit grande pitié, car l'absence leur fait assés et plus que jaimès je n'usse pensé, en nos faisant rementevoire ung point de astronomie qui est telle : tant plus longe que les jors sont, tant plus élonié est le solelle, et nonobstant plus farvent ; ainsi fait-il de nostre amouré..... »

Ces neuf lettres en français sont accompagnées d'une ancienne traduction anglaise ; les huit autres sont en anglais. M. Crapelet y a ajouté une traduction française. Cette correspondance a dû commencer vers la fin de 1528. Ce beau volume renferme beaucoup d'autres pièces historiques ; nous en avons donné le détail dans une *Lettre à M. Amanton,* dont M. Crapelet a tiré des exemplaires *gr. in*-8° *Jésus vélin, de* 24 *pages.* Nous n'y reviendrons pas ici ; nous nous contenterons de dire qu'Anne Boleyn, née en 1507, a été mariée avec Henri vers la fin de 1532, couronnée reine le 2 juin 1533, et qu'elle a été décapitée le 19 mai 1536. Son bourreau, le Néron de l'Angleterre, né en 1490, monta sur le trône le 22 avril 1509, fut marié cinq fois : 1° avec Catherine d'Arragon, renvoyée après 18 ans de mariage ; 2° avec Anne Boleyn, décapitée en 1536 ; 3° avec Anne de Cleves, répudiée au bout de 6 mois ; 4° avec Catherine Howard, décapitée en 1542 ; 5° avec Catherine Parr qui l'eût été pour ses opinions religieuses en faveur de Luther, si le tyran ne fût pas mort tranquillement dans son lit, le 29 janvier 1547.

Une note typographique sur le dernier feuillet du volume, annonce que douze sortes de caractères (depuis le *Saint-Augustin* jusqu'à la *Parisienne*), ont été employés à l'impression de cet ouvrage.

3° XIVe SIÈCLE. — LE COMBAT DES TRENTE BRETONS CONTRE TRENTE ANGLAIS, publié d'après les

Manuscrits de la bibliothèque du Roi, par G. A. Crapelet, imprimeur. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1827, 1 *vol. gr. in*-8° *de* VIII-112 *pag.; avec une gravure en tête, un* fac-simile *des deux premières pages du manuscrit, et six planches gravées des armoiries des trente Bretons.* Prix : 20 fr., *épuisé* (1).

Dans ce beau volume, la relation (en vers) du *COMBAT des trente*, pp. 13-35, est imprimée en caractères gothiques. Voici les dix derniers vers de cette relation :

Grande fu la bataille, certes n'en doubtez mie;
Englois sunt desconfis qui vouldrent par enuie
Auoir sur les Bretons poste et seignenrie,
Mais tretout leur orgueil tourna en grant folie.
Si pry a cellui Dieu qui nasqui de Marie
Pour toux ceulx qui furent en celle compaignie,
Soient Bretons ou Englois, partout Dieu en deprie,
Au iour du iugement que dampnez ne soient mie,
Saint Michiel, Gabriel, ce iour leur soit en aie,
Or en dites amen tretoux que Dieu loctroye.

Cy fine la bataille de xxx Englois et de xxx Bretons qui fu faite em Bretaigne lan de grace mil trois cens cinquante le semmedi deuant letare Jherusalem.

C'est-à-dire le samedi 27 mars 1351 (nouv. style), Pâques

(1) Un exemplaire de cet ouvrage a été porté jusqu'à la somme de 41 f. 50 c., à la vente des livres de M. Méon, en 1829. Voy. son Catalogue, n° 226. Et seulement à 37 fr., à la vente des livres de M. Amanton, en 1832. Voy. son Catalogue, n° 341.

étant tombé cette année le 18 avril. Comme l'année commençait alors à Pâques, le 27 mars précédant le 18 avril faisait nécessairement partie de 1350. Cette relation, dont l'auteur est inconnu, a dû être rédigée vers la fin du XIVe siècle; et le manuscrit qui est d'une écriture ronde peu régulière, peut être du commencement du XVe. Le volume a d'abord un *Avertissement*, pp. iij-viiij, puis les *fac-simile* et la description du manuscrit, pp. 1-9; vient ensuite le *Combat*, pp. 13-35; le texte est suivi d'une traduction littérale, pp. 37-58, faite par M. Crapelet; elle était nécessaire, ainsi qu'une autre relation du combat, extraite des *Chroniques* de Froissart, pp. 61-68. On trouve ensuite, pp. 71-105, la description du *MONUMENT élevé en mémoire des combats des trente*, en 1819, dans la lande de Mi-Voie, sur le bord de la route de Ploërmel à Josselin (Morbihan). Le volume est terminé par la *DESCRIPTION héraldique des armoiries des trente Bretons*, pp. 107-111, avec six planches donnant 31 écussons.

4° XVe SIÈCLE. — HISTOIRE DE LA PASSION DE JÉSUS-CHRIST, composée en MCCCCXC, par le R. P. Olivier Maillard; publiée en 1828, comme monument de la langue française au XVe siècle; avec une notice sur l'auteur, des notes et une table des matières, par Gabriel Peignot. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1828. 1 vol. *gr. in-8° de* XXIV-119 *pag., avec une figure du Christ portant sa croix, par Lignon*. Prix : 8 fr. (1)

Les préliminaires de ce volume renferment une *Préface* de

(1) Un exemplaire a été porté à la somme de 20 fr., lors de la vente des livres de feu M. Méon, en 1829. Voy. son Catalogue, n° 8. Un exemplaire du même ouvrage n'a été vendu que 9 fr., chez M. Amanton, en 1832. Voy. son Catalogue, n° 10.

M. Crapelet, pp. v-xvii, et une *Lettre* que je lui ai adressé le 10 octobre 1827, pp. xix-xxiv. La *NOTICE sur Olivier Maillard* occupe les pp. 1-24, et la Passion, les pp. 27-72. Voici un échantillon du style du révérend Père; il raconte ainsi les outrages qui suivirent la condamnation du Sauveur :

« . . . . . Lors, ainsi que blasphémateur, fut de tous condampné à mort, et luy firent opprobres et iniures innumérables. Car sa face, que les anges desirent à veoir, fut toute couuerte de leurs excréations et gros et puans crachats; le benderent, et de la sapience divine jouoient au Chapefou (*Collin-Maillard*), en le frappant de toutes parts où ils pouoient, de collées, de buffes, du poing et de ce qu'ils tenoient, en disant : Prophétise-nous, Christ, qui t'a feru, et aultres plusieurs blasphesmes disoient contre luy. Cecy moult luy aggrauoit sa douleur. Et, s'en allans dormir les satrapes, il demoura entre les mains de leurs garsonnailles et serviteurs qui lui faisoyent tous les maulx qu'ils pouuoient penser, sans quelque repos....»

Après la *Passion*, viennent la prétendue Lettre de Lentulus sur J.-C., celle d'Abgare à J.-C., et la réponse du Sauveur; puis les notes sur la Passion, pp. 79-108, et la table des matières, pp. 109-119.

5° xv° SIÈCLE. — Le pas d'armes de la bergère maintenu au tournoi de Tarascon; publié d'après le Manuscrit de la bibliothèque du Roi; avec un précis de la chevalerie et des tournois, et la relation du carrousel exécuté à Saumur, en présence de S. A. R. Madame, duchesse de Berry, le 20 juin 1828; par G. A. Crapelet, imprimeur. *A Paris, de*

l'imprimerie de Crapelet, 1828. 1 *vol gr. in*-8° *de* IV-152 *pag.*, *avec* fac-simile *de la première page du manuscrit*, *surmontée d'une miniature enluminée*. Prix : 17 fr. (1). *Epuisé*.

Ce tournoi a eu lieu à Tarascon, en présence du roi René, au mois de juin 1449; et la relation (en vers) par Louis de Beauveau, grand sénéchal de ce prince, et témoin oculaire, a été faite peu après cet événement chevaleresque, car le manuscrit d'où elle est tirée (24 feuillets de vélin, pet. *in*-4°), est en ancienne bâtarde du milieu de ce siècle. Le *PRÉCIS de la chevalerie et des tournois*, pp. 3-28, est fort intéressant; la *NOTICE sur le pas de la Bergère*, pp. 33-52, ne l'est pas moins. Suit la description du manuscrit, pp. 53-58; enfin *LE PAS de la Bergère* (en 1080 vers) occupe les pp. 61-108. L'annonce du tournoi est ainsi exprimée (vers 73-84) :

On fait sauoir à tous generaument,
Tant cheualiers comme escuiers gentils,
Qu'au premier iour de iuing prochainement
De tant qu'ils sont en joustes ententis,
A Tharascon, en ung lieu moult faitis (*agréable*),
On trouuera pour iouster unes lices,
Appartenans a tieulx plaisans delices,
Et à ung bout, chascun bien le verra,
Une gente pastourelle serra
Soubx ung arbre gardant ses brebiettes,
Laquelle ara, car bien lui afferra,
Ses chosettes propres et joliettes.....

A la suite de la relation sont les *NOTES sur les chevaliers qui ont tenu la lice*, pp. 109-114. Le volume est terminé par la

(1) L'exemplaire de M. Méon a été porté à la somme de 49 fr. 5 c., lors de la vente de ses livres en 1829. Voy. son Catalogue, n° 228. Et à la somme de 22 fr. 25 c., chez M. Amanton, 1832. Voy. son Catalogue, n° 342.

FÊTE ET CARROUSEL donnés à S. A. R. *Madame, duchesse de Berry, à son passage dans la ville de Saumur, le vendredi* 20 *juin* 1828, pp. 117-150; puis la *table* et *corrections*, 2 pag.

6° XIIIe SIÈCLE. — L'HISTOIRE DU CHATELAIN DE COUCY ET DE LA DAME DE FAYEL, publiée d'après le Manuscrit de la bibliothèque du Roi, et mise en français par G. A. Crapelet, imprimeur, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la société des antiquaires de France. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet,* 1829; 1 *vol. gr. in*-8° *de* xx-428 *pag., avec deux planches présentant chacune deux sujets de l'histoire, accompagnées du* fac simile *de l'écriture du manuscrit.* Prix : 25 fr. (1)

On croit que la composition de ce poëme qui renferme 8,244 vers, est du XIIIe siècle, environ 1228; le manuscrit, si l'on en juge par le costume des personnages dans les deux planches et par l'écriture, serait du commencement du XIVe. Les pièces préliminaires consistent dans la *préface,* où M. Crapelet résume avec autant d'érudition que de goût les diverses opinions relatives à la véracité de ce récit épouvantable. Du Belloy, auteur de la tragédie de *Gabrielle de Vergy,* pense que le fait a existé. De la Borde est d'avis que l'amour et les chansons de Raoul de Coucy ne regardent point Raoul I, sire de Coucy, mais bien le châtelain Raoul, son neveu, qui naquit vers 1165, d'Enguerrand de Coucy, frère de Raoul I. Le Grand d'Aussy re-

---

(1) A la vente des livres de feu M. Méon, en 1829, un exemplaire de cet ouvrage a été porté à la somme de 54 fr. Voy. son Catalogue, n° 208. Et chez M. Amanton, en 1832, à la somme de 32 fr. 25 c. Voy. son Catalogue, n° 540.

garde toute cette histoire comme une fable. M. Crapelet, qui taxe Le Grand de beaucoup de légèreté dans l'examen qu'il a fait du manuscrit, semblerait, d'après Fauchet, pencher pour l'affirmative. A la suite de la préface, vient la description du manuscrit de la bibliothèque du Roi, pet. *in*-4°, qui contient 159 feuillets écrits sur deux colonnes en grosse bâtarde. Ces pièces préliminaires occupent les pp. I-XX. Enfin *CI COMMENCE li Roumans dou chastelain de Couci et de la dame du Fayel*, pp. 1-272. En tête est un *fac-simile* de l'écriture et du dessin de la première page du manuscrit, et vis-à-vis la page 269 est le *fac-simile* du second dessin relatif à la mort de la dame du Fayel. Donnons un échantillon du style de l'auteur. Au moment où finit le funeste repas dans lequel cette dame a mangé, sans le savoir, le cœur de son amant, son mari lui présente la lettre qu'il avait surprise avec l'envoi du cœur, et lui dit :

Connoissiés-vous ces armes-cy ?
C'est dou chastelain de Coucy.
En sa main la lettre li baille,
Et li dist : Dame, créés sans faille,
Que vous son cuer mengié aués,
De certain sauoir le pouës.
La dame atant li respondy :
Par Dieu, sire, ce poise my ;
Et puis qu'il est si faitement,
Ie vous affi certainement
Qu'à nul iour mès ne mengeray,
D'autre morsel ne metteray
Deseure si gentil viande.
Or m'est ma vie trop pezande
A porter, ie ne voel plus viure.
Mort, de ma vie me déliure !
Lors est à icel mot pasmée..... (*Vers* 8,073—8,089.)

Le texte du poëme est suivi de la traduction de l'*HISTOIRE du chatelain de Coucy et de la dame de Fayel*, pp. 276-427, rendue très fidèlement dans le français actuel, par M. Crapelet. Cette traduction offrait de grandes difficultés; elle est accompa-

gnée de notes curieuses et intéressantes dont plusieurs sont historiques et regardent les diverses familles dont il est parlé dans l'ouvrage.

7° XIVe SIÈCLE. — CÉRÉMONIES DES GAGES DE BATAILLE selon les constitutions du bon Roi Philippe de France, représentées en onze figures, suivies d'instructions sur la manière dont se doivent faire empereurs, rois, ducs, marquis, comtes, vicomtes, barons, chevaliers; avec les avisemens et ordonnances de guerre; publiées d'après le Manuscrit de la bibliothèque du Roi, par G. A. Crapelet, imprimeur, chevalier de la légion d'honneur, membre de la société des antiquaires de France. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet,* 1830, 1 *vol. gr. in*-8°, *de* xij-88 *pag. avec onze planches.* Prix : 20 fr. (1).

Les constitutions du roi Philippe-le-Bel, rapportées dans ce volume, datent de Paris le mercredi après la Trinité (c'est-à-dire 1er juin) de l'an 1306; et le manuscrit, *in*-4° sur vélin, de 45 feuillets, en belle bâtarde très-régulière et un peu arrondie, peut être du milieu du XVe siècle. L'*Avertissement* a 2 pages, la *Description* du manuscrit en a 4. Puis les *CÉRÉMONIES des gages de bataille faits par querelle*, pp. 1-35, précédées de l'ordonnance du roi et divisées en XVI articles, sont entremêlées des onze gravures représentant chaque cérémonie. — Suivent les instructions et ordonnances sur la manière de faire empereurs, rois, etc., pp. 37-68; elles sont divisées en XXVI articles. Pour donner une idée de cet ouvrage, nous citerons un

---

(1) Un exemplaire de cet ouvrage a été vendu 24 fr. à la vente des livres de M. Amanton en 1852. V. son catalogue n° 592.

passage tiré d'un article de cette dernière partie : COMMENT SE DOIT FAIRE UNG CHEVALIER. L'écuyer qui veut se faire recevoir chevalier, « doit avoir bien voyagé, avoir esté en plusieurs fais « d'armes dont il soit sailly à son honneur, et faut, pour plus « honorablement le faire, qu'il se trouve en aucune bataille ou « grant assault ou rencontre. »

« Lors doit aduiser le chief ou quelque autre vaillant cheualier de la compaignie; et lors il doit venir à lui demander et requerir la très noble ordre de cheualerie ou nom de Dieu, de Nostre Dame, et de Monseigneur saint George le bon cheualier ; et doit tirer son épée et la lui bailler. Alors le seigneur ou cheualier doit prendre l'esde l'escuier et dire : Ie te fay cheualier ou nom de Dieu, de Nostre Dame et de notre chief monseigneur saint George le bon cheualier, pour nostre vraye foy, saincte Église et iustice loyaument soustenir, et a ton pouoir deffendre et garder le droict des femmes où ne sauras aucun reproche, et enffans et orphelins..... » pp. 50-51.

Il est dit ensuite qu'on peut faire chevalier partout ailleurs que sur le champ de bataille, « mais sur tous, ceulx qui sont fais en « armes sont tenuz les plus vaillans et les plus chiers. »

Le volume est terminé par le *DISCOURS ABRÉGÉ avec l'ordonnance entière du Roy saint Louis contre les duels ;* par Jean Savaron, conseiller du roi, etc. au roi très chrestien Louis XIII, 1614, pp. 71-84. La table, en 4 pages, suit l'ordonnance du roi saint Louis.

8° XIIIe et XIVe SIÈCLES. — PROVERBES ET DICTONS POPULAIRES, avec les dits du mercier et des marchands et les crieries de Paris aux XIIIe et XIVe siècles, publiés d'après les Manuscrits de la bibliothèque du Roi ; par G. A. Crapelet, imprimeur,

chevalier, etc. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1831, *gr. in-8° de* IV-205 *pages, avec deux* fac-simile. Prix : 18 *fr.*

Dans ce volume, les *Proverbes et dictons* du XIIIe siècle (en prose), occupent les 124 premières pages. — Les *Foires de Champagne et de Brie* vont de la page 125 à la 134e. — Les *Crieries de Paris*, par Guillaume de Villeneuve, pp. 137-146, sont en vers, ainsi que la pièce intitulée *d'un mercier*, pp. 149-156; le *Dit des marcheans* (avec un *fac-simile*), pp. 159-165; les *Proverbes au Conte de Bretaigne* (aussi avec un *fac-simile*), pp. 169-185; et enfin les *Proverbes de* Marcoul et Salemons, pp. 190-200. Les tables en 5 pages terminent le volume. Voici une strophe tirée des *Proverbes au Conte de Bretaigne*, pag. 178 :

Chastie ton parent (*ton enfant*)
En son commencement,
Se tu en veus joïr;
Se tu fais autrement,
L'usaige qu'il aprent
Li couient maintenir;
Nus n'est mal entechiez
Qui ne soit mahaigniez,
Ce dit li vilains.

Ce dernier vers est le refrain de toutes les strophes qui sont au nombre de cinquante-quatre.

9e XIVe SIÈCLE. — POÉSIES MORALES ET HISTORIQUES D'EUSTACHE DESCHAMPS, écuyer, huissier d'armes des rois Charles V et Charles VI, châtelain de Fismes, et bailli de Senlis; publiées pour la première fois d'après le Manuscrit de la bibliothèque du Roi, avec un Précis historique et littéraire sur l'auteur; par G. A. Crapelet, imprimeur, chevalier, etc. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1832,

gr. in-8° de LXVIII-288 *pag., avec un* fac-simile *d'une page du manuscrit.* Prix : 25 fr.

Addition au Précis historique et littéraire sur Eustache Deschamps, poète du quatorzième siècle ; (par G. A. Crapelet. *Paris, le* 26 *juillet* 1834), *gr. in-8° de* XXIV *pag.*

La publication des *Poésies* d'Eustache Deschamps est un vrai service rendu aux amateurs de notre ancienne littérature; car ce poète, souvent cité, jamais publié, et par conséquent peu connu, rivalise, par la variété de ses connaissances, par son talent poétique et par l'abondance des pensées, avec ce qu'il y avait de plus distingué dans son temps, c'est-à-dire au XIVe siècle. Grâces donc soient rendues à M. Crapelet, qui secouant les cendres de tant de vieux écrivains français entassés dans le *columbarium* de la bibliothèque du Roi, en a fait sortir un nouveau recueil de poésies, qui ajoute un nouveau fleuron à la couronne littéraire de la Champagne. La première pièce des préliminaires de ce recueil est un excellent *Précis historique sur Eustache Deschamps,* pp. I-LVI. Ce Précis a coûté beaucoup de recherches à M. Crapelet qui, deux ans après, (en 1834) l'a complété par une heureuse Addition dans laquelle on ne lira pas sans attendrissement les *Lettres royaux* de 1404, où le bon roi Charles VI rend une si éclatante justice aux vertus et aux qualités d'Eustache Deschamps. Après le *Précis historique* vient la *description* du manuscrit de la bibliothèque du Roi, pp. LVII-LXVIII, *gr. in-4°* de 600 feuillets, y compris la table. Ce volume, qui a dû coûter fort cher de fabrique, car il est en vélin, renferme 1175 ballades, 171 rondeaux, 80 virelais, 14 lais, 28 farces, complaintes et traités divers, 17 lettres et épîtres, en tout 1485 pièces ; dont trois seulement sont en prose. L'écriture appartient à plusieurs mains qui toutes n'avaient pas le même degré d'habileté. Ce manuscrit, dont on porte le nombre des lignes à

80,000, est du xve siècle. On pense bien que M. Crapelet n'a pu donner qu'un choix des œuvres de notre brave champenois, mais ce choix est très-bien fait; il occupe les pp. 1-282. Citons deux strophes de sa *BALLADE sur les beautés de Paris.*

C'est la cité sur toutes couronnée,
Fonteine et puis de sens et de clergie,
Sur le fleuve de Saine située.
Vignes, bois et terres et praerie,
De touz les biens de ceste mortel vie,
A plus qu'autres citez n'ont.
Tuit estrangier l'ament et ameront,
Car pour déduit et pour estre jolis,
Jamais cité tele ne trouveront,
Riens ne se puet comparer à Paris.

Mais elle est bien mieulx que ville fermée,
Et de chasteaulx de grand anceserie;
De gens d'onneur et de méchans peuplée;
De touz ouuriers d'armes, d'orfauerie,
De tous les ars c'est la flour, quoy qu'on die;
Touz ouuraiges adroit font,
Subtil engin, entendement parfont,
Verrez auoir aux habitans toudis,
Et loyaulté aux euures qu'ilz feront :
Riens ne se puet comparer à Paris (*pag.* 25).

La dernière pièce (en prose) du Recueil, pp. 261-282, est intitulée : *CI COMMENCE l'art de dictier et de fère chançons, balades, virelais et rondeaulx, et comment anciennement nul ne osoit apprandre les sept ars libéraulx ci-après déclarez* (1), *se il n'estoit noble.* Ce cours de littérature est

(1) Ignorez-vous pourquoi les sept arts (le *Trivium* et le *Quadrivium*, si vantés dans le moyen âge), s'appelaient *libéraux*? Eustache Deschamps va vous l'apprendre dans le début de son *Art de dictier*, etc.

« Entre les sept ars et sciences par lesquelles ce présent « monde est gouverné, dit-il, et qui sont appellez ars li- « béraulx, pour ce que anciennement nul, se il n'estoit

certes bien différent de ceux de notre célèbre M. Villemain ; il n'en est pas moins curieux pour le temps. Six pages de tables, non chiffrées, terminent le volume.

10e XIe et XIIIe SIÈCLE. — TABLEAU DE MOEURS AU DIXIÈME SIÈCLE, ou la cour et les lois de Howel-le-bon, roi d'Aberfraw de 907 à 948, suivi de cinq pièces de la langue française, au onzième et treizième siècles, telle qu'elle se parlait en Angleterre après la conquête de Guillaume de Normandie, et terminé par une Notice historique sur la langue anglaise, depuis son origine jusqu'au XVIIIe siècle. (Par Gabriel Peignot.) *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet,* 1832, *gr. in-8° de* v-104 *pag.* Prix : 12 fr.

Ce volume est ainsi divisé : *La cour et les lois de Howel-le-Bon*, pp. 1-39; 2° *Cinq Monumens de la langue française,*

« libéral, c'est-à-dire fils de noble homme, et astrait de « noble lignie, n'osoit aprandre aucun d'iceuls ars, c'est- « assauoir : *Grammaire, Logique, Réthorique, Géométrie,* « *Arismétique, Musique et Astronomie;* lesquels ars trouva « du tiers aage du monde et au temps de Habraham, Zo- « roastres qui régnait en Baterie (*Bactriane*)..... »

L'épithète *libéral* appliquée à l'homme, n'a plus maintenant la même signification que du temps de Deschamps, car tous les *libéraux* actuels ne sont pas fils de noble, et tous les fils de noble ne sont pas *libéraux*. Il est vrai que le *libéralisme,* mot de nouvelle création, était totalement ignoré de nos bons ayeux.

telle qu'elle se parlait aux XIe et XIIIe siècles en Angleterre, imprimés en gothique pp. 43-80; et 3° *Notice historique sur la langue anglaise*, pp. 83-104. Voici un échantillon du français tel qu'il se parlait et s'écrivait en Angleterre à la fin du XIIIe siècle (1292). C'est l'acte de foi et hommage de Jean de Baliol, roi d'Ecosse à Edouard 1er, roi d'Angleterre :

« Mon Seigneur, mon sire Edward, Rey de Engleterre, souereingn seigneur du Reaume de Escoce, ie Johan de Baillol, Rey de Escoce, deuien uostre home lige de tot le Reaume de Escoce, oue les Aportenances, e a quant qe il y apent : lequel ie tieng, e dei de dreit, e cleim pur moy, e mes heyrs, Reys de Escoce, tenir heritablement de uous, e de uos heyrs, Reys de Engleterre, e fey e leaute porterai a uous e a uos heyrs, Reys de Engleterre, de vie e de membre e de terrien honur countre tutes gens qui poent uiuere e morir. » (*pp.* 75-76.)

Depuis la publication de ce volume, nous avons découvert un petit article intitulé : *BILAN de la langue anglaise*, dont nous aurions parlé dans notre Notice sur l'histoire de cette langue, si nous l'eussions connu. L'auteur prétend que la langue anglaise possède 15,799 mots, et que tous ces mots proviennent des diverses langues mortes ou vivantes dans les proportions suivantes ;

Du latin.	6732m	Du Welche.	95m
Du français. . . .	4812	Du danois	75
Du saxon.	1665	De l'espagnol.	56
Du grec	1148	Du suédois.	50
Du hollandais . .	691	De l'islandais.	50
De l'italien. . . .	211	De diverses autres langues.	41
De l'allemand . .	166		

La ponctuelle exactitude de ce patient nomenclateur, quant

au chiffre et à l'essence de ces dérivés, ferait le principal mérite de ce petit tableau, si l'on pouvait y ajouter foi pleine et entière; mais le doute est permis. La langue française exercerait bien davantage la patience d'un glossologue, car avant la révolution de 1789 elle comptait 32,000 mots; maintenant on en porte le nombre à 40,000; et si peu que cela continue aussi rapidement, bientôt nos mots atteindront le chiffre des lettres de l'alphabet chinois, qui n'est, dit-on, que de 80,000.

11° XV° SIÈCLE. — LES DEMANDES FAITES PAR LE ROI CHARLES VI, touchant son état et le gouvernement de sa personne, avec les réponses de Pierre Salmon son secrétaire et familier; publiées avec des notes historiques d'après les Manuscrits de la bibliothèque du Roi; par G. A. Crapelet, imprimeur, chevalier, etc.; dix planches et fac-simile. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet,* 1833, *gr. in-8° de* XXII-176 *pag., avec un fac-simile et neuf planches.* Prix : 30 fr.

Ce volume, imprimé avec des titres de chapitres en encre rouge, est un des plus curieux de la collection, soit pour ce qu'il renferme, soit pour son exécution typographique, conforme, autant qu'il a été possible, au beau manuscrit (sur vélin) de la bibliothèque du Roi, que M. Crapelet a pris pour copie, et dont il donne la description, pp. XVII-XXII; il l'a préféré à un autre (sur papier), dont il donne aussi la description, et qui est comme une seconde édition du premier, mais différente et plus ample sans être meilleure. Les neuf gravures qui accompagnent l'ouvrage sont fort curieuses à cause des costumes, surtout celles où Charles VI est représenté soit debout ou assis avec les ornemens royaux, soit couché, etc.

Dans l'une d'elles on voit Salmon présentant son livre (le premier mss.) à Charles VI (en 1409). Ce volume, petit *in-fol.*, écrit en belle bâtarde à longues lignes (28 par page), est composé de 121 feuillets de beau vélin. Il a été acheté à la vente des livres du duc de La Vallière, en 1783, pour la somme de 1299 liv. 19 s. Voyez la longue et curieuse Notice sur cet ouvrage dans le catalogue des livres précieux de ce duc, tom. III, n° 5070, pp. 197-106. Cette Notice doit être du célèbre M. Van Praet. Le *Prologue*, dans le volume de M. Crapelet, occupe les pp. 4-11; puis les *Demandes*, les pp. 12-40. Viennent ensuite les *Lamentacions et les Epistres de P. Salmon*, pp. 41-167; cette partie historique est très-intéressante. Salmon, parlant de son ouvrage dans son prologue à Charles VI, fait preuve de piété et de modestie, comme on le voit par ce passage, *pag.* 9 :

« Très hault et excellent prince, à l'onneur et loenge « d'icellui mesmes mon créateur (*il venait de parler de « Dieu*), de sa glorieuse mère et de toute la court de « Paradis et le salut de vostre ame aussy, se Dieu plaist, « et le bon gouvernement de vous et de vostre royaume, « j'ay pris ma plaisance et devocion selon mon rude engin « (*génie*) et gros entendement de escrire et compiler « ensemble les choses cy-aprèz escriptes.....» .

Le volume est terminé par une table des matières en 8 pages.

12° XII° SIÈCLE. — PARTONOPEUS DE BLOIS, publié pour la première fois d'après le Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, avec trois fac-simile; par G. A. Crapelet, imprimeur, chevalier, etc. *A Paris, de l'imprimerie de Crapelet*, 1834, 2 *vol. gr. in-8°, le premier de* 47-LXVIII-172 *pag., avec*

les trois fac-simile ; *le second, de* 224 *pages.* Prix : 45 fr.

On fait remonter la composition de ce poëme au XIIe siècle. Les pièces préliminaires, toutes marquées au coin de l'érudition, présentent le plus grand intérêt. Elles offrent,

1° Une *Préface de l'éditeur* (M. Crapelet), pp. 1-20, chiffrées au bas de la page. Ce morceau, très-bien fait, renferme des jugemens et des principes littéraires dictés par la raison, et avoués par le goût le plus pur.

2° La *Description* des trois manuscrits consultés pour cette publication, savoir celui de l'Arsenal que l'on a suivi particulièrement, celui de la bibliothèque du Roi, n° 1830, et un autre également de la bibliothèque du Roi, n° 6985. Trois *fac-simile* reproduisent une même page prise dans chaque manuscrit, afin que l'on puisse comparer et apprécier les trois différens textes. Ces descriptions occupent les pp. 21-47. M. Crapelet, auteur de ces descriptions, y mentionne un travail vraiment incroyable d'un célèbre amateur, M. de Monmerqué, si versé dans la littérature du moyen âge et si au courant du siècle de Louis XIV. C'est une copie de PARTONOPEUS exécutée par M. de Monmerqué lui-même, et formant un volume de 728 pages, avec toutes les variantes que présentent les trois manuscrits en question et un quatrième qui appartenait à M. Garnier; toutes ces variantes sont indiquées en encre de différentes couleurs, noire, rouge, bleue et verte. M. Crapelet a bien raison de dire que, » c'est une œuvre d'amour et de « patience littéraires, qui aurait effrayé un Bénédictin et qui « est étonnante et admirable chez le savant et l'homme du » monde. »

3° Un *Examen critique du poëme de Partonopeus*, par M. Robert, conservateur de la bibliothèque de Sainte Geneviève, pp. iij-lxviij. Le savant auteur de ce morceau intéressant commence par tracer rapidement l'histoire de la langue romane, et fait très bien ressortir ses différentes phases jusqu'au

XIIIe siècle ; puis arrivant au poëme de PARTONOPEUS, il en donne une analyse raisonnée qui en développe parfaitement toute l'importance. Vient ensuite le texte du poëme qui occupe 172 pages du premier volume, et 198 du second. La défectuosité des mss. est cause qu'il n'est point terminé; on en est resté au 10,856^e vers; mais il manque peu de chose. Citons de ce long poëme un petit passage sur la division de la terre en trois parties, les seules connues alors :

Li livre griu (*grecs*) et li latin
Nos devisent de fin en fin
Trestot le mont (*monde*) en trois parties,
Si's ont par nom bien escharies :
Europe ont l'un quartier nomé,
Aufrique r'ont l'autre apelé,
C'est la moitié ; et autretant
Tient toute seule Aise (*Asie*) la grant..... (*Voy.* p. 6.)

Un vocabulaire de 13 feuillets termine le second volume.

Nous annonçons à regret que ce beau livre est le dernier que doit publier dans ce genre M. Crapelet, puisqu'il dit lui-même dans la préface : « Cet « ouvrage sera la fin et le complément de cette col- « lection. » Espérons que ce n'est pas là le dernier mot de M. Crapelet, ou pour mieux dire, espérons que des encouragemens aussi indispensables que justement mérités (car ici disparaît toute idée de spéculation mercantile), le mettront dans le cas de continuer une entreprise si précieuse pour l'histoire de notre langue, si honorable pour la typographie française et si glorieuse pour la littérature du moyen âge.

FIN.

ADDITION relative au changement de prononciation dans certains mots de la langue française, pour faire suite à la NOTE, pp. 15 *et* 16, *sur l'altération de la prononciation du latin.*

L'époque où s'est opéré un changement de prononciation dans certains mots de la langue française, n'est pas aussi incertaine que celle de l'altération de la prononciation du latin, qui eut lieu depuis l'invasion des Barbares, c'est-à-dire depuis les IVe et Ve siècles. Nous savons, par exemple, que sous le règne de François Ier, la dernière syllabe des mots *anglois*, *françois*, *j'aimois*, *j'étois*, etc., avait le même son que les monosyllabes *loi*, *soi*, *moi*, *toi;* ainsi l'on prononçait *angloi*, *françoi*, *j'aimoi*, *j'étoi;* etc. Mais vers la fin du règne de Henri II, fils et successeur de François Ier, cette même syllabe *ois* a commencé à se prononcer *ès* ou *ais*, et voici à quelle occasion. Henri II épousa en 1533 Catherine de Médicis, fille unique de Laurent de Médicis, née à Florence. Cet événement attira beaucoup d'Italiens à la cour de France, et plusieurs y prirent rang. Comme la langue italienne est privée du son *oi*, ces nouveaux venus, embarrassés pour prononcer cette diphthongue, qui se trouve dans une infinité de mots, surtout dans les imparfaits des verbes, y substituèrent le son de l'è ouvert. Bientôt cette nouvelle prononciation imitée et affectée par les courtisans français pour plaire à la reine, se répandit et passa de la cour à la ville; de sorte qu'il fut du bon ton de prononcer à l'italienne. Ce fait nous est révélé par Henri Estienne dans ses *DEUX DIALOGUES du nouveau langage françois italianizé et autrement déguisé entre les courtisans de ce temps.* Paris (1579), *in*-8°. L'auteur s'exprime ainsi : « On n'ose « plus dire, *françois*, *françoise*, sur peine d'estre appellé pé- « dant; mais faut dire *francès*, *francèse* comme *anglès*, *an-* « *glèse*, *j'étès*, *je faisès*, et non pas *anglois*, *angloise*, *j'étois*, « *je faisois*..... »

Cependant ce changement de prononciation ne s'est fait ni subitement, ni généralement; car Boileau qui commençait à tra-

vailler à son *Art poétique* en 1669, nous dit encore dans le premier chant :

> Durant les premiers ans du parnasse françois,
> Le caprice tout seul faisoit toutes les lois. (V. 113-114.)

Racine et Molière offrent aussi quelques rimes de ce genre.

Nous ajouterons que ce changement ne s'est pas fait non plus d'une manière uniforme. Combien de mots ont conservé le son *oi !* et combien d'auteurs voulaient qu'on soumît toutes les diphthongues de ce genre à la nouvelle réforme ! Ménage prétend que l'on devait dire, *courtais, courtaisie;* d'autres affectaient de prononcer et d'écrire : « Quoi qu'il en *sait*, je *crais* qu'il fait *fraid* « dans cet *endrait.* » Et notre bon La Fontaine ne s'avise-t-il pas de faire rimer des cases *étrètes* avec *retraites*, et des portes *ètrètes* avec *belettes !* Cette pitoyable prononciation rendrait assez vraisemblable une vieille anecdote, qui, toute rebattue et triviale qu'elle est, trouve ici naturellement sa place : Une actrice de province, belle parleuse du temps, s'écrie :

> ..... Il revient ! ô ciel ! puis-je le *craire !*

Sa confidente craignant de blesser la rime, lui répond :

> Oui Madame, il revient, et tout couvert de *glaire.*

On avouera qu'il eût été ridicule d'appliquer la nouvelle prononciation à toutes les diphthongues en *oi.*

C'est à ce changement de prononciation qu'est due la réforme orthographique que Voltaire a introduite dans notre langue environ deux cents ans après le règne de Henri II ; car c'est vers 1750 qu'il a commencé à substituer l'*a* à l'*o*, dans les imparfaits et dans les mots où la diphthongue *oi* a pris le son de *ai.* Cette réforme était-elle nécessaire? est-elle utile? Ce n'est nullement l'avis du savant M. Charles Nodier qui, p. 139 de ses curieux *MÉLANGES tirés d'une petite bibliothèque*, Paris, 1829. *in*-8°, gourmande assez vivement à ce sujet le patriarche de Ferney. Voici ce qu'il y dit à l'occasion d'un petit livre assez rare, intitulé, La *TRICARITE, plus qelqes chants an fauear de plusieurs damoêselles, par C. de Taillemont, lyonoes.* Lyon, 1556, *in*-8° :

« Taillemont (dont l'orthographe est essentiellement pitto-
« resque, dit M. Nodier, et renferme des parties qui annoncent
« de l'habileté), n'a pas eu du moins la folle et funeste préten-
« tion de Voltaire, qui, en substituant des élémens imparfaits
« d'orthographe, à d'autres élémens qui ne l'étaient pas
« davantage, n'a prouvé qu'une présomptueuse impéritie
« en grammaire. C'est cependant cette innovation ridicule qui a
« envahi toutes les presses.... Heureusement pour la gloire de
« Voltaire, ce grand homme avait d'autres titres et des
« titres plus assurés à l'admiration de la postérité ; mais il est
« bien fâcheux qu'il ait ambitionné celui-là. Supposez un sot
« à sa place. je doute que ce sot, quelque sot qu'il fût, eût
« attaché plus d'importance à une sottise. »

Quoique nous ne suivions point (en écrivant), l'orthographe de Voltaire, nous ne regardons cependant pas sa réforme d'un œil aussi sévère que le fait M. Nodier; il y a même des mots où elle nous paraît admissible pour fixer la prononciation. Par exemple, qu'un étranger qui apprend notre langue et qui veut la parler avec exactitude, rencontre dans un ancien livre, les mots *polonois, danois, charollois, lillois,* etc., qu'est-ce qui lui indiquera que les finales de ces mots toutes écrites de la même manière, se prononcent cependant différemment? Il est certain que son embarras cessera si les mêmes mots sont écrits selon la nouvelle orthographe, c'est-à-dire, *polonais, danois, charollais, lillois.* Nous savons qu'on a répondu habilement à cette objection; mais l'a-t-on fait victorieusement? Au reste, rien de plus bizarre que notre orthographe et notre prononciation; aussi Rivarol a raison de dire qu'on s'est fait une langue écrite (conforme à l'origine des mots), et une langue parlée (conforme au génie de la nation), ce qui occasionne entre l'orthographe et la prononciation un divorce qui dure et durera encore longtemps.

MONUMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE AU XIIe SIÈCLE, OMIS p. 53.

EXTRAIT d'une traduction de la Passion, que l'on croit d'environ 1198. Insultes faites au Sauveur et reniement de saint Pierre.

« Dons encommencerent li alquant scupir en lui et cuverre sa face, et batre a coleies et dire a luy, devyne : et li ministre lo battoient a fucicies. Et quant Pieres estoit en la cort de lez, se vint une des ancelles lo soverain prestre, et quant ille ot veut Pieron ki se chafieuet al feu, se lesvui ardeit et se dist a luy : et tu estoies avec jehu de galileie. Cil desnoiet davant toz et se dit, ne ni sai ne ni nentent ce ke tu dis. Si ussit fuers davant la cort, se chanteit li jas. Lo parax quant une altre ancelle lot veut, se dist a ceos ki lai encor esteivent, car cist è de ceos. Lo parax un petit après dissent a Pieron cil ki lai estreivent, vraiement tu es de ceos, car tu es aussi galileus. Et cil encommençoit excommunier et jurier ke ju ne sai ke cist hom soit ke vos dites. Maintenant lo parax chanteit li jas : (car es ta parole te fait aparissant) se recordeit Pieres la parole jhesu..... »

TRADUCTION. Donc quelques-uns commencèrent à cracher sur lui, à couvrir sa face, et à lui donner des soufflets et à lui dire : devine; et les ministres le frappaient de coups sur la joue. Et quand Pierre était près de là dans la cour, survint une des servantes du grand prêtre, et quand elle eut vu Pierre qui se chauffait auprès du feu, elle se leva aussitôt, et lui dit : Tu étais avec Jésus de Galilée; celui-ci le nia devant tous, et dit : Je ne

sais, ni n'entends ce que tu dis. Il sortit devant la cour et le coq chanta. Pareillement, quand une autre servante l'eut vu, elle dit à ceux qui étaient encore là, Celui-là est un de ceux (de Jésus); un peu après ceux qui étaient là dirent à Pierre, Tu es d'entre eux, car tu es Galiléen; et Pierre commença à excommunier (c'est-à-dire à protester avec emportement), et à jurer : Je ne sais ce que c'est que l'homme dont vous parlez. Aussitôt le coq chanta pareillement (et se vérifia la parole). Pierre se ressouvint de la parole de Jésus..... »

ERRATUM.

Pag. 47, *lign.* 9, martyr; *lisez* martyre.

TABLE DES MATIÈRES.

ACTES du martyre de S. Etienne (Extrait des), rapporté comme monument de la langue romane au xe siècle, p. 47.

ADALBERON (Extrait d'une bulle d'), monument de la langue au xie siècle, p. 49.

ADELUNG (M. Fréd.), savant glossographe, cité p. 42. — Nombre de langues et dialectes qu'il présume exister sur le globe, p. 43, *note.*

ADHEMAR de Monteil, évêque de Metz; extrait de son ordonnance contre les moines, rapporté comme monument de la langue au xive siècle, p. 61.

AGATHIAS, écrivain du vie siècle, cité au sujet des Francs, p. 21, *note.*

AIMOIN, historien, cité p. 23, *note.*

AMANTON (M.), membre de plusieurs Académies, cité p. 80. — Puis, pp. 79, 81, 82, 84, 85, 87, *notes.*

Annales d'Aquitaine, par J. Bouchet, (Extrait des), monument de la langue au xvie siècle, p. 74.

Armorique, étymologie de ce mot, p. 17, *note.*

Arts libéraux (Les sept). Ce qui les composait, p. 91.

ATHANASE (Symbole attribué à S.), monument de la langue au xe siècle, p. 49.

Auteurs latins (Quelques) nés dans les Gaules, p. 14, *note.*

BALBI (M. Adrien), savant auteur de l'*Atlas ethnographique*, cité p. 6, *note;* — mots de la langue des troubadours et de celle des trouvères empruntés à cet atlas, p. 42. — Nombre de langues et de dialectes que M. Balbi présume exister sur le globe, p. 42, *note.*

Bas-Breton, dialecte du Gallois, p. 11; — ses dialectes actuels, p. 12.

Basque (La langue); ses dialectes actuels, p. 13.

BATHILDE (Extrait de la vie de Ste), monument de la langue au xiie siècle, p. 55.

BERNARD (Extrait d'une lettre de S.), monument de la langue au xiie siècle, p. 53.

Bible (La) a déjà été traduite en 139 langues différentes, p. 43, note.

Bible hystoriaux (Extrait de la), monument de la langue au xiiie siècle, p. 60.

Bilan de la langue anglaise, p. 93, *note.*

BOECE (Fragment d'un poëme sur), monument de la langue au xe siècle, p. 48.

Bouchet (Jean), historien d'Aquitaine, cité p 74.

Brunet (Jac.-Ch.), célèbre bibliographe français, a mentionné honorablement la *Collection des anciens monumens de l'histoire et de la langue française*, de M. Crapelet, dans ses *Nouvelles Recherches bibliographiques*, riche supplément à son *Manuel du libraire*. Voy. tom. I, pp. 385-386, *et passim*.

CELTES, originaires de l'Asie; ils habitaient les Gaules lors de l'invasion des Romains, p. 10. — Dialectes de leur langue, p. 11.

Cérémonies des gages de bataille, beau volume de la collection de M. Crapelet, p. 87. — Extrait de ce livre, donné comme monument de la langue au xive siècle, p. 88.

César; sa division de la Gaule, p. 10.

Champollion-Figeac, savant distingué, cité pour les dialectes des Romanes méridionales et septentrionales, pp. 37, 38, *notes*. — Ses *Recherches sur les patois*, citées p. 39, *note*.

Charibert (Le Roi) parlait très-bien latin, au dire de Fortunat, p. 22, *note*.

Charlemagne parle le théotisque, et donne de nouveaux noms aux mois de l'année et aux vents, pp. 21 et 22.

Charles VII, encore Dauphin; extrait d'une lettre où il se justifie du meurtre de Jean-sans-peur, p. 67.

Châtelain de Coucy (Histoire du), beau volume de la collection de M. Crapelet, p. 85. — Extrait de ce livre, monument du xiiie siècle, p. 86.

Chilpéric (Le Roi) ajoute quatre lettres à l'alphabet, p. 23, *note*.

Choix de poésies originales des troubadours, ouvrage précieux de M. Raynouard, cité p. 13, *note*; — détail de ce qu'il renferme, p. 28, *note*.

Collection (très-belle) d'anciens monumens de l'histoire et de la langue française, publiée par M. Crapelet, pp. 77-97.

Combat des Trente, etc. Notice sur cet ouvrage, faisant partie de la collection de M. Crapelet, p. 80. — Extrait de ce livre comme monument de la langue au xive siècle, p. 81.

Concile de Tours tenu en 813 (Citation du), p. 24.

Coquebert de Montbret, cité p. 39, *note*.

Cornique, dialecte du gallois, p. 11.

Crapelet (M.), célèbre imprimeur de Paris, éditeur de la *Collection des monumens de l'histoire et de la langue française*, cité p. 7, *note*; — auteur de toutes les descriptions des Manuscrits de la bibliothèque du Roi, mentionnés dans cette collection, pp. 81-96; — auteur de la

Notice historique sur Anne Boleyn, p. 79; — de la *Préface* de l'histoire de la *Passion de J.-C.*, p. 83; — de la *Notice* sur le *Pas de la Bergère*, p. 84; — de la *Préface du Châtelain de Coucy* et de la *traduction* du poëme, p. 85 et 86; — du *Précis historique* sur Eustache Deschamps, et de l'*Addition*, p. 90; — de la *Préface* du *Partonopeus*, p. 96, etc.

DÉLIBÉRATION de la Chambre des comptes de Dijon, monument de la langue au XVIe siècle, p. 68.

Demandes faites par le roi Charles VI, volume curieux de la collection de M. Crapelet, p. 94. — Extrait de ce livre, monument de la langue au XVe siècle, p. 95.

DESCHAMPS (Eustache), poète distingué du XIVe siècle; ses poésies publiées par M. Crapelet, p. 89. — Extrait de ce livre, p. 90.

Dialectes de la langue celtique, p. 11.

Dialectes des langues romanes dégénérées, ou patois, pp. 37 et 38, *notes*.

DIDIER, évêque de Vienne, cité p. 18, *note*.

ÉCOLES anciennes, établies dans les Gaules, p. 14.

Epitaphe, monument de la langue au XIVe siècle, p. 61.

Erse, dialecte du gaëlique, p. 11.

ESTIENNE (Henri), ses *Dialogues sur le nouveau langage français italianisé*, cités p. 98.

Extrait du traité dit *Le Chevatier de la Tour*, monument de la langue au XVIe siècle, p. 70.

FAUCHET, auteur des *Antiquités gauloises*, cité p. 23.

Formule d'une convocation de l'arrière-ban, monument de la langue au XIIIe siècle, p. 59.

FORTUNAT, poète latin du VIe siècle, cité p. 23, *note*.

FRANÇOIS Ier (Lettre de), singulière pour l'orthographe, p. 73.

Francs, leur première entrée dans les Gaules, en 241, p. 16; — leur seconde entrée en 420, p. 17. — Ils restent longtemps fidèles à leur langue (la théotisque), p. 21, *note*. — *L'Oraison dominicale* dans leur langue au VIIIe siècle, p. 33.

GAELIQUE, dialecte du celtique, p. 11.

Gallois, dialecte du celtique, p. 11.

Gaules (Division des) sous les Romains, pp. 9 et 10.

GLEY (M.), auteur d'un traité sur *la langue et la littérature des Francs*, cité p. 35.

GORDIANUS; son épitaphe en caractères gaulois, p. 10, *note*.

Goths (Les) commencent à se fixer dans les Gaules en 400, p. 16.
Grammaire romane, par M. Raynouard; résumé du système de l'auteur, p. 30.
Grégoire de Tours, cité p. 23, *note*.
Grégoire-le-Grand, ennemi de l'élégance latine, p. 18, *note*.

HENRI II, roi de France; c'est sous son règne que la prononciation commence à changer dans certains mots de la langue française, p. 98.
Henri VIII, roi d'Angleterre; ses *lettres* à Anne Boleyn, p. 79.
Hessels (Jean), professeur de Louvain, cité p. 19, *note*.
Histoire des Trois Maries en prose (Extrait de l'), monument de la langue au XVIe siècle, p. 71.

IGNACE (Extrait de la vie de S.), monument de la langue au XIIe siècle, p. 55.
Invasions des Francs, des Saliens, des Goths, des Bourguignons, etc., dans les Gaules, pendant les IIIe, IVe et Ve siècles, pp. 26 et 27.
Irlandais; dialecte du gaëlique, p. 11.
Italiens (c'est aux) qu'est dû le changement de prononciation dans certains mots de la langue française au XVIe siècle, p. 98.

JEAN (Extrait d'une ordonnance du roi), monument de la langue au XIVe siècle, p. 62.
Job (Extrait d'une traduction du livre de), monument de la langue au XIe siècle, p. 52.

LANGUE *anglaise* (Notice sur la), citée p. 93. — Bilan de cette langue, p. 93, *note*.
Langue basque (La) n'est point d'origine celtique, p. 13; — ses dialectes actuels, p. 13.
Langue castillane; époque où elle commence à prendre de la consistance, p. 34.
Langue celtique (Notice sur la), citée p. 10, *note*. — ses dialectes, p. 11.
Langue des Francs. Oraison dominicale dans cette langue, p. 35.
Langue d'oc, nom que prit la romane provençale vers le IXe siècle, p. 26.
Langue d'oil, nom que prit la romane wallone vers le IXe siècle, p. 26.
Langue de si, l'italien, p. 26.
Langue de ya, l'allemand, p. 26.
Langue française, essai analytique sur son origine, p. 9; — son universalité, pp. 6 et 7, *note;* — ses dialectes ou patois, pp. 37, 38, *note*. — Changement de prononciation dans certains de ses mots, pp. 98-100.

Langue italienne, époque où elle commence à prendre de la consistance, p. 34.

Langue latine (la), se répand dans les Gaules après l'invasion des Romains; par quels moyens, p. 14; — Conjectures sur sa prononciation chez les Romains, pp. 15 et 16, *note;* — elle disparaît comme langue parlée après l'invasion des Barbares, p. 18; — exemple de sa corruption au XIe siècle, p. 32, *note.*

Langue portugaise, époque où elle commence à prendre de la consistance, p. 34.

Langue romane, divisée en deux principaux dialectes, le provençal et le wallon. p. 20. — Principes de la langue romane démontrés dans la grammaire de M. Raynouard, pp. 28-31.

Langue rustique, chez lez Romains, p. 14, *note.*

Langue théotisque (la) est la langue de la cour sous la première et la seconde race, p. 21.

Langues (nombre des) et dialectes qui existent, selon M. Balbi, p. 42, *note;* — selon M. Adelung, p. 43, *note.*

Langues romanes (toutes les) de l'Europe naissent du mélange du latin avec le teutonique, p. 19.

Latin (prononciation présumée du) chez les Romains, p. 15, *note.*

Lettres (quatre) ajoutées à l'alphabet par Chilpéric, p. 23, *note.*

Lettres de Henri VIII, beau volume de la collection de M. Crapelet, p. 79. — Extrait d'une lettre de ce roi, en français, p. 79.

Livre des Rois, (extrait d'une traduction du), monument de la langue au XIe siècle, p. 50.

Lois d'Angleterre données par Guillaume-le-Conquérant; quelques articles présentés comme monumens du gallo-normand au XIe siècle, p. 50.

MAILLARD (Olivier), auteur d'une *Histoire de la passion de J.-C.,* p. 82; — extrait de ce livre, monument de la langue au XVe siècle, p. 83.

Man ou *Manx,* dialecte du gaëlique, p. 11.

MÉDICIS (Catherine de); c'est à son arrivée en France qu'est dû le changement de prononciation dans certains mots de la langue française, p. 98.

MÉON (M.), auteur de l'avertissement, des notes et du glossaire des *Vers sur la mort,* p. 78. — Cité pp. 81, 82, 84, 85, *notes.*

Miracles de la Vierge (extrait des), monument de la langue au XVe siècle, p. 65.

MONMERQUÉ (M.), membre de la société des bibliophiles, savant très-versé dans la littérature du moyen-âge, etc.; son travail étonnant sur le poème de *Partonopeus,* p. 96.

MONTAIGNE (Michel de), morceau extrait de ses *Essais,* monument de la langue au XVIe siècle, p. 75.

Monumens de la langue française (recueil de quelques), depuis son origine jusqu'au XVIIe siècle, p. 43. -- Détail de ces monumens :

Au IXe SIÈCLE, *sermens* de Charles-le-Chauve, etc., etc., p. 45.

Au Xe SIÈCLE, extraits des *Actes du martyre de Saint Étienne*, p. 47 ; — du *Poëme sur Boëce*, p. 48 ; — d'une traduction du *Symbole*, etc. p. 49.

Au XIe SIÈCLE, extraits d'une *Bulle d'Adalberon*, p. 49 ; — du *Livre des Rois*, p. 50 ; — des *Lois d'Angleterre*, p. 50 ; — d'une traduction du *Livre de Job*, p. 52.

Au XIIe SIÈCLE ; extraits des *Sept heures de la Passion*, p. 53 ; — d'une *Lettre de Saint Bernard*, p. 53 ; — de l'*Oraison dominicale*, p. 54 ; — de la *Vie de Sainte Bathilde*, p 55 ; — de la *Vie de S. Ignace*, p. 55. — des *Vers sur la mort*, p. 78 ; — du *Partonopeus*, p. 97.

Au XIIIe SIÈCLE, extraits du *Supplice de Murtzulphe*, p. 56 ; — d'un *Prologue de la Bible*, p. 58 ; — formule d'une *Convocation de l'arrière-ban*, p. 59 ; de la *Bible hystoriaulx*, p. 60. — *Hommage de J. Baillot*, p. 93 ; — de l'*Histoire du châtelain de Coucy*, p 86.

Au XIVe SIÈCLE, *Épitaphe*, p. 61 ; — extraits d'une *Ordonnance de l'évêque de Metz*, p. 61 ; — d'une *Ordonnance du roi Jean*, p. 62 ; — d'une *Traduction des Pseaumes*, p. 63 ; — de l'*Orayson de Jehan Dupin*, p. 64. — des *Proverbes au conte de Bretaigne*, p. 89 ; — des *gages de bataille*, p. 88 ; — du *Combat des trente*, p. 81 ; — des *Poésies d'Eustache Deschamps*, p. 91.

Au XVe SIÈCLE, extraits des *Miracles de la Sainte Vierge*, p. 65 ; — d'un *Recueil de moralités*, p. 66 ; — d'une *Circulaire de Charles VII*, p. 67. — d'une *Délibération de la chambre des comptes de Dijon*, p. 68 ; — de la *Vie de Louis II, duc de Bourbon*, p. 69 ; — de la *Passion de J.-C. par Ol. Maillard*, p. 83 ; — du *Pas d'armes de la Bergère*, p. 84 ; — des *Demandes faites par Charles VI*, p. 95.

Au XVIe SIÈCLE, extraits d'une *Prière*, p. 70 ; — du *Chevalier de la Tour*, p. 71 ; — de l'*Histoire des trois Maries*, p. 72 ; — d'une *Lettre de François Ier à sa mère*, p. 73 ; — des *Annales d'Aquitaine*, p. 74 ; — des *Essais de Montaigne*, p. 75. — Des *Lettres de Henri VIII à Anne Boleyn*, pp. 79 et 80.

NITHARD, historien, cité p. 46.

NODIER (M. Charles), cité pp. 99-100.

OBERLIN, savant philologue ; son *Essai sur le patois lorrain*, cité p. 39, *note*.

Oroyson de J. Dupin (extrait de l'), monument de la langue au XIVe siècle, p. 64.

Oraison dominicale, en langue des Francs, p. 35.

Oraison dominicale, monumeut de la langue au XIIe siècle, p. 54.

Owen (William), auteur d'un dictionnaire Welche, cité p. 12.

PARTONOPEUS de Blois, deux beaux volumes faisant partie de la collection de M. Crapelet, p. 95; — extrait de cet ouvrage, monument du XIIe siècle, p. 97.

Pas d'armes de la Bergère, élégant volume de la collection de M. Crapelet, p. 83; — extrait de ce livre; monument du XVe siècle, p. 84.

Passion de J.-C. (extrait des sept heures de la), monument de la langue au XIIe siècle, p. 53.

Passion de J.-C., autre monument de la langue au XIIe siècle, p. 101.

Passion de J.-C. par Oliv. Maillard, volume de la collection de M. Crapelet, p. 82; — extrait de cet ouvrage, monument de la langue au XVe siècle, p. 83.

Patois (ouvrages publiés sur divers) p. 39, *note.*

Pluche (l'abbé), cité p. 27, *note.*

Poésies morales et historiques d'Eustache Deschamps. curieux volume de la collection de M. Crapelet, p. 89; — extrait de ce bel ouvrage, monument de la langue au XIVe siècle, p. 90.

Prière (extrait d'une ancienne), monument de la langue au XVIe siècle, p. 70.

Prologue d'une Bible en vers, monument de la langue au XIIIe siècle, p. 58.

Prononciation présumée du latin chez les Romains, pp. 16 et 17.

Prononciation (changement de) dans certains mots de la langue française au XVe siècle, p. 98-100.

Proverbes et dictons populaires, volume de la collection de M. Crapelet, p. 88; — extrait de cet ouvrage, mouument des XIIIe et XIVe siècles, p. 89.

Pseaume (extrait du) *Dixit Dominus*, etc., trad., monument de la langue au XIIe siècle, p. 60.

Pseautier traduit (extrait d'un), monument de la langue au XIVe siècle, p. 63.

RAYNOUARD (M.), célèbre philologue et poète, auteur du *Choix des poésies originales des Troubadours*, cité p. 13, *note;* — établit d'une manière claire et lucide les principes grammaticaux de la langue romane, pp. 28-31.

Rivarol, cité p. 6, *note.*

Robert (M.), savant éditeur des fables des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, auteur de l'*Examen critique du poëme de Partonopeus*, etc., p. 96.

Roman provençal (le) commence à prendre de la consistance en 879, pp. 20 et 33.

Roman wallon (le) commence à prendre de la consistance en 927, p. 33.

SALLIER, savant éditeur de la *Vie de S. Louis par Joinville,* cité p. 43.

SALMON (Pierre), auteur des *Demandes faites à Charles VI,* p. 94.

Sermens de Charles-le-Chauve, etc., premier monument de la langue au IXe siècle, p. 45. — Orthographe corrigée par M. Thierry, p. 46, *note.*

SISMONDI (M.), savant historien, cité p. 17 et ailleurs.

TABLEAU de mœurs au Xe siècle, volume de la collection de M. Crapelet, p. 92; — extrait de cet ouvrage, monument de la langue au XIIIe siècle, p. 93.

Tableau des mois de l'année dont les noms, en langue théotisque, ont été donnés par Charlemagne, p. 22.

Tableau ou petit vocabulaire polyglotte de quelques mots de la langue des Troubadours et de celle des Trouvères, ainsi que de leurs dialectes, p. 42.

Théotisque (la langue) parlée à la cour sous la première et la seconde race de nos rois, p. 21; — cesse d'être en usage lorsque la cour est transférée d'Aix-la-Chapelle à Paris, p. 27.

THIBAUT de Marly, auteur des *Vers sur la mort,* publiés par M. Crapelet, p. 77.

THIERRY (M.), savant historien, cité p. 46, *note.*

TITE-LIVE, ses ouvrages proscrits, dit-on, par Grégoire-le-Grand, p. 19, *note.*

Trivium et *Quadrivium* (les), forment l'ensemble des sept arts libéraux, p. 91, *note.*

Troubadours et *Trouvères,* poëtes du moyen âge; différence du caractère de leurs poésies, p. 36.

VAN-PRAET (M.), célèbre philologue et bibliographe, cité p. 95.

Vie de Louis II, duc de Bourbon (extrait de la), monument de la langue au XVe siècle, p. 69.

VILLE-HARDOUIN, auteur de l'*Histoire de la conquête de Constantinople;* extrait de cet ouvrage, monument de la langue au XIIIe siècle, p. 56.

VOLTAIRE a tort de prendre le mot *Welche* pour synonyme de Barbare, p. 26, *note;* — sa réforme orthographique blâmée par M. Nodier, p. 99.

WELCHE ou *Walon,* nom donné par les Germains à tous les peuples occidentaux et surtout aux peuples les plus instruits, p. 26, *note.*

ZOROASTRE, législateur, cité par E. Deschamps comme auteur des sept arts libéraux, p. 92, *note.*

TABLE

DES DIVISIONS DE L'OUVRAGE.

Pag.

PRÉLIMINAIRE. 5

I.

ESSAI ANALYTIQUE sur l'origine de la langue française. 9

II.

RECUEIL DE MONUMENS de la langue française, depuis son origine jusqu'au XVIIe siècle. 43

MONUMENS du neuvième siècle 45

——— du dixième siècle. 47

——— du onzième siècle. 49

——— du douzième siècle 53

——— du treizième siècle 56

——— du quatorzième siècle. 61

——— du quinzième siècle. 65

——— du seizième siècle. 70

III.

NOTE de renvoi (Sur la)

COLLECTION DES ANCIENS MONUMENS de l'histoire et de la langue française (du XIIe au XVIe siècle), tirés des manuscrits de la bibliothèque du Roi, et formant douze ouvrages distincts, recueillis, publiés et imprimés par M. Crapelet. *Paris*, 1826-1834, 13 *gr. vol. in*-8° *sur papier Jésus vélin* 77

1er ouvrage (XIIe siècle). VERS sur la mort, etc., 1826 77

2e ouvrage (XVIe siècle). LETTRES de Henri VIII, etc., 1826 . . . 79

3e ouvrage (XIVe siècle). COMBAT des trente, etc., 1827 80

4e ouvrage (XVe siècle). HISTOIRE de la Passion, etc., 1828. . . . 82

5e ouvrage (XVe siècle). PAS D'ARMES de la Bergère, etc., 1828 . . 83

6e ouvrage (XIIIe siècle). HISTOIRE du châtelain de Coucy, etc., 1829. 85

7e ouvrage (XIVe siècle). CÉRÉMONIES des gages de bataille, 1830. . 87

8e ouvrage (XIIIe et XIVe siècles). PROVERBES et dictons pop., 1831. 88
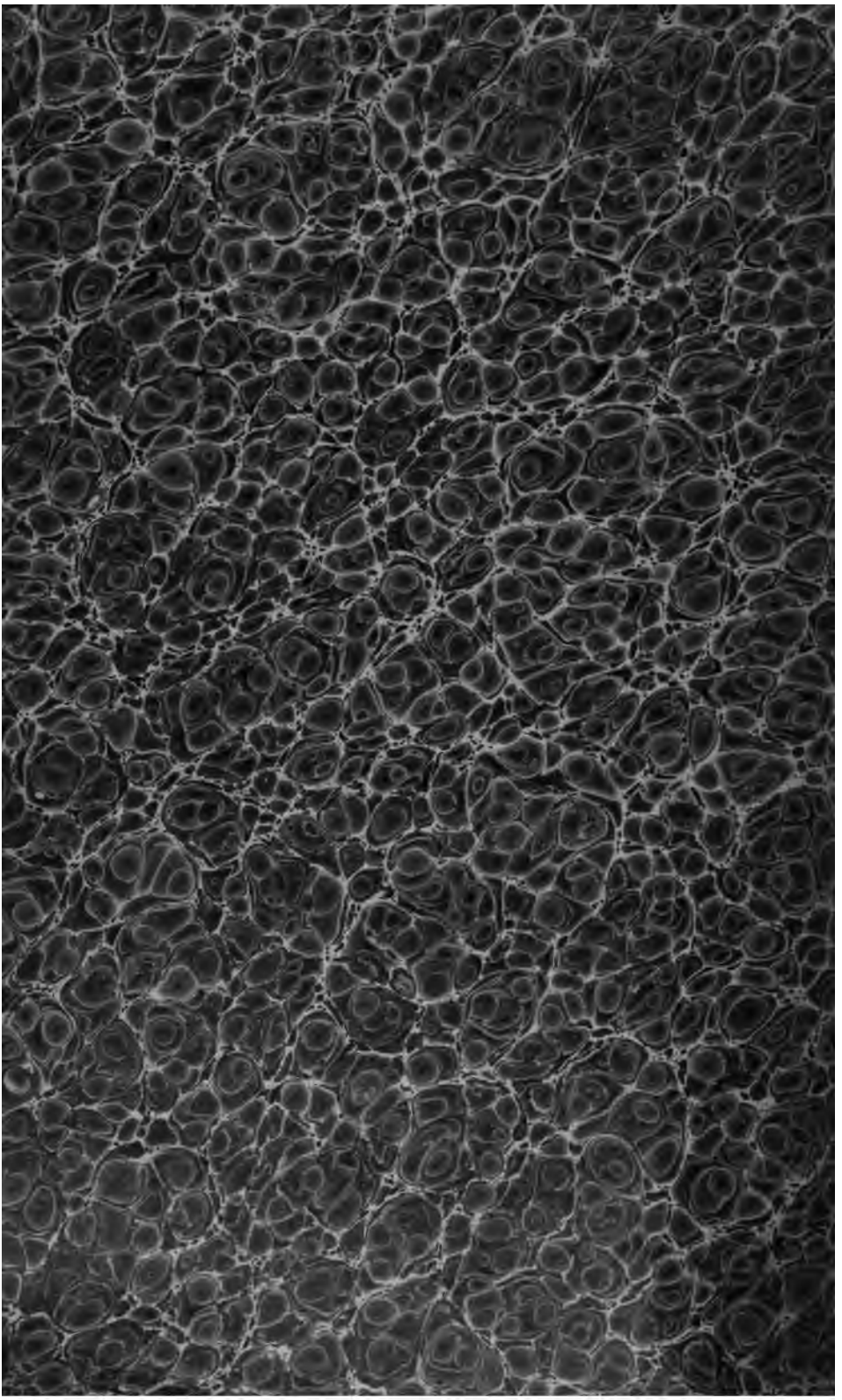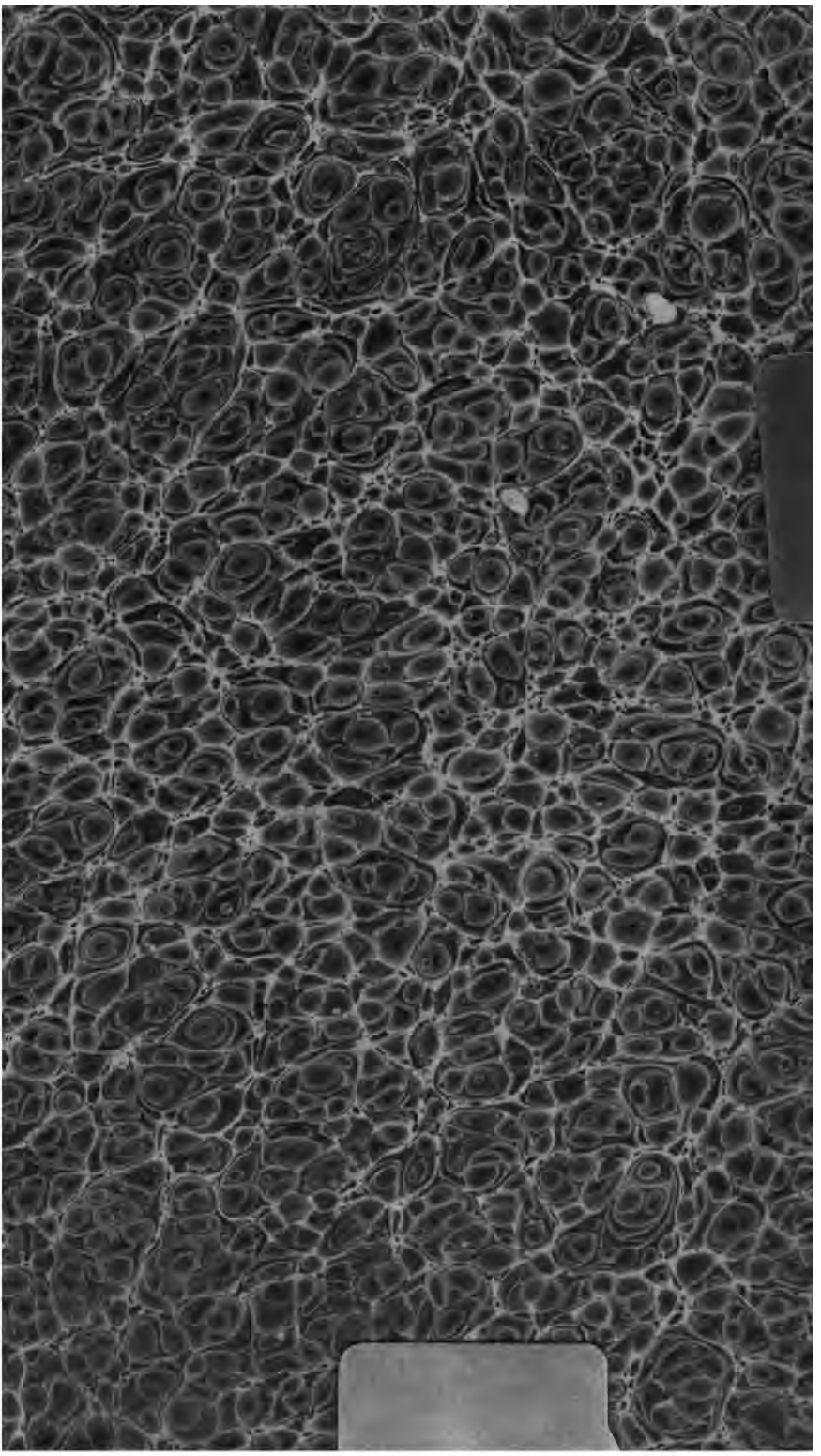
Pag.
9e ouvrage (XIVe siècle). Poésies d'Eustache Deschamps, 1832. . . . 89
10e ouvrage (XIe et XIIIe siècles). Tableau des mœurs, etc., 1832. . 92
11e ouvrage (XVe siècle). Demandes faites par Charles VI, 1835. . 94
12e ouvrage (XIIe siècle). Partonopeus de Blois, 1834, 2 vol. . . . 95
Addition relative au changement de prononciation dans certains mots de la langue française. 98
Monument de la langue française au XIIe siècle (omis à la page 53). 101
Table des matières. 103
Table des divisions de l'ouvrage. 111